

Le mardi 20 mars 2018
À 20 h 30 – Salle l'Amphi
Pôle intercommunal du Pays de Meslay-Grez

Étaient présents :

Commune	Nom	Prénom
ARQUENAY	LANGLOIS	Gustave
BAZOUGERS	RAPIN	Yveline
BAZOUGERS	FERRAN	David
BAZOUGERS	LANDELLE	Jérôme
BEAUMONT PIED DE BOEUF	GANGNAT	Pascal
BOUERE	CHAUVEAU	Jacky
BOUERE	AVALLART	Pierre
BOUERE	MAHIEU	Céline
CHEMERE LE ROI	LANDELLE	Jean-Luc
GREZ EN BOUERE	LASSALLE	Jean-François
GREZ EN BOUERE	FOUCHER	Michel
LA BAZOUGE DE CHEMERE	LEGEAY	Franck
LA CROPTE	LAMBERT	Paul
LE BIGNON DU MAINE	BELLAY	Jean-Louis
LE BURET	PENNEL	Ludovic
MAISONCELLES DU MAINE	GENDRON	Didier

MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Marc
MESLAY DU MAINE	GAUTIER	Huguette
MESLAY DU MAINE	BOULAY	Christian
MESLAY DU MAINE	TAUNAY	Maryse
MESLAY DU MAINE	BORDIER	Pierre
MESLAY DU MAINE	BRUNEAU	Sylvie
MESLAY DU MAINE	JARDIN	Elisabeth
PREAUX	FOUCAULT	Roland
RUILLE FROID FOND	HELBERT	Marie-Claude
SAINT BRICE	BOISSEAU	André
SAINT CHARLES LA FORET	ABAFOUR	Michel
SAINT DENIS DU MAINE	BOIZARD	Bernard
SAINT LOUP DU DORAT	BREHIN	Jean-Claude
VAL DU MAINE	COTTEREAU	Michel
VAL DU MAINE	RICORDEAU-MAILLET	Martine
VAL DU MAINE	LEFLOCH	Michel
VILLIERS CHARLEMAGNE	SABIN	Jacques

Étaient absents excusés :

Messieurs Lavoué Christian – Foucher Stéphane – Brault Jacques – Buchot André.
Mesdames Perthué Evelyne a donné pouvoir à Jean-François Lassalle – Frétigné Cécile

Assistait également à la séance:

- Sylvie Landelle – DGS

Ordre du jour

1 - Procès-verbal séance du 20 février 2018,

Rapports Budgétaires 2018 :

2- Economie,

3- Tourisme,

4- Culture,

5- Enfance jeunesse et sport,

6- Affaires sociales,

7- Collecte, traitement et prévention déchets

Dossier N°1 – Procès-verbal séance du 20 février 2018

Le Président ouvre la séance et présente aux membres du Conseil Communautaire le procès-verbal de la réunion du 20 février 2018.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal à l'unanimité.

Dossier N°2 – Rapports budgétaires commission économie

Rapporteur, Jacky Chauveau Vice-président en charge de la commission économie de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, présente la synthèse des rapports budgétaires 2018 de la commission économie, les rapports budgétaires ayant été transmis aux membres du Conseil Communautaire.

SYNTHÈSE des rapports budgétaires



I- ÉCONOMIE

Responsable : Jacky CHAUCHEAU

I - ACTION : MISSION ECONOMIQUE

A - Ambition du programme

Contribuer au développement économique du territoire et à l'emploi en favorisant l'accompagnement des porteurs de projets publics ou privés, en assurant un suivi des entreprises, et en encourageant la création et le développement des entreprises.

B - Objectifs 2018

- Encourager la création de nouvelles entreprises et le développement de celles déjà en place
- Accroître la présence de la CCPMG auprès de l'ensemble des entreprises présentes sur le territoire notamment par l'accompagnement du Club des Entrepreneurs
- Mettre en œuvre la Feuille de route en matière économique à l'horizon 2020
- Favoriser l'emploi sur le territoire
- Favoriser l'arrivée du Très Haut Débit sur le Pays de Meslay-Grez
- Envisager la mise en place de partenariats au service du développement économique du territoire

C - Moyens mis en œuvre

Rapport I – 01

MISSION ECONOMIQUE

La mission économique est assurée par 0,7 poste réparti entre un chargé de mission (50 %) et assistante (25 %).

Leurs missions sont :

- Appui aux porteurs de projets privés et publics
- Gestion des zones d'activités et de l'immobilier d'entreprises
- Suivi des dossiers économiques
- Suivi et instruction des dossiers Initiative Mayenne
- Appui au Club des entrepreneurs

Rapport I – 02

PRETS D'HONNEUR

• Prêts à taux 0 % aux créateurs de nouvelles entreprises. 49 dossiers sont actuellement en cours de remboursement.

• Suite à la loi NOTRE et plus particulièrement au renforcement du rôle de la Région des Pays de la Loire désormais seule habilitée à attribuer certaines aides, une convention est désormais annuellement signée entre la Région, Initiative Mayenne et les EPCI afin de définir l'articulation du soutien au profit d'Initiative Mayenne. Elle prévoit également une dotation régionale versée au titre des fonds de prêts d'honneur permettant ainsi de financer chaque année l'octroi de prêts d'honneur et évitant ainsi aux EPCI d'abonder annuellement leur fonds de prêt.

Rapport I – 03

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

• La Loi NOTRe promulguée le 7 août 2015 implique que le Département ne peut plus attribuer d'aides aux entreprises en dehors des cas prévus par la loi. Désormais, concernant les Aides à l'immobilier d'entreprise, seuls les EPCI à fiscalité propre sont compétents pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leurs territoires. Ils peuvent déléguer au Département la compétence d'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier d'entreprise. En 2016 : 9 EPCI ont décidé de déléguer au Département la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise. Une convention de délégation partielle de la compétence d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier a été signée pour une durée de 18 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2018

• Le règlement prévoit :

- Nature de l'aide : construction, extension et réhabilitation de locaux à usage industriel, artisanal de production ou tertiaire industriel de recherche, services aux entreprises à l'exclusion des activités à caractère principalement commercial
- Bénéficiaires : Privés UNIQUEMENT
- Aide : Aide de 20 % minimum de 10 000 € et plafonnée à 120 000 € (75 % pour la part départementale soit 90 000 € maximum et 25 % pour la part de l'EPCI soit 30 000 €)

• En 2017, une demande en ce sens a été faite et acceptée pour l'entreprise CEDRIS de Bazougers, dans le cadre de son projet d'extension de 426 m², soit une subvention de 52 095€ dont 13 024€ part la CCPMG,

Rapport I – 27

SOCIETE DES COURSES

- Depuis 2014, la recette PMU est versée à la Communauté de communes. Ainsi, le Conseil communautaire a validé le principe de la signature avec la Société des courses d'une convention qui stipule que la CCPMG ne s'engage à verser la subvention à la Société des courses que dans le cadre où elle bénéficie d'un versement de produits de paris en ligne. En 2017, 88 346,99€ ont été versés par le PMU à la CCPMG et 30 000€ ont été reversés à la Société des Courses.

Rapport I – 28

CLUB DES ENTREPRENEURS

Soutien administratif au Club des entrepreneurs du Pays de Meslay-Grez qui comprend 40 adhérents. En 2016, un nouveau Bureau a été élu avec pour Présidente Aurélie PELLOIN.

En 2018, le Club prévoit de visiter des entreprises (Laser 53), d'organiser un tournoi de Dodgeball inter-entreprises. Il est proposé de verser une subvention de 250 € pour l'organisation de cette manifestation.

Rapport I – 29

AMENAGEMENT NUMERIQUE

• Dans le contexte national « France Très Haut Débit », le Conseil Départemental de la Mayenne a réalisé une première phase de montée en débit entre 2013 et 2016

• Au regard de l'évolution fulgurante et de la maturité des usages et des pratiques mais aussi du développement de nouvelles applications, la stratégie numérique du Conseil départemental a pris une nouvelle dimension depuis 2016 en actant le Très Haut Débit pour Tous. Le Conseil Départemental a pris la décision d'accélérer la transition numérique de son territoire, en visant le déploiement global et homogène sur 4 ans (2018/2021) d'un réseau de fibre optique à l'abonné (FTTH) et à l'entreprise (FTTE) avec un taux de couverture réel de 100 %

• Un Syndicat Mixte Ouvert (SMO) a été constitué regroupant 10 Communautés de communes, chargées de piloter un Réseau d'Initiative Publique (RIP). C'est dans ce cadre, qu'un appel d'offres de Délégation de Service Public (DSP) a été lancé. C'est le Groupe Orange qui a été retenu pour une durée de conventionnement de 20 ans.

- Cet accord va permettre de gagner du temps : alors que l'ambition fixée par le Plan France Très Haut Débit est de rendre éligible au très haut débit 100 % de la France en 2022, l'ambition du département est de le faire sur 4 ans, donc dès 2021 et exclusivement par la fibre, gage d'excellence et de performance du réseau qui sera déployé ;
- Cet accord va permettre de développer une offre commerciale à la fois inédite et attractive : les Mayennais pourront en effet dès le démarrage de la commercialisation du réseau choisir leur offre commerciale auprès d'au moins deux grands Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI), ORANGE et FREE.
- Cet accord va permettre de réduire très substantiellement la charge financière de l'Etat et celle des collectivités locales. Dans ces conditions très favorables, le Conseil départemental a décidé de prendre à sa charge la totalité de la participation des intercommunalités estimée initialement à 24 millions €. Aucune contribution ne sera donc sollicitée auprès des intercommunalités.

Rapport I – 30

LAVAL MAYENNE AMENAGEMENTS

- La SEM Laval Mayenne Aménagements est une société d'économie mixte créée en 1956 pour construire et aménager le territoire. C'est une société anonyme de droit privé composée de capitaux publics et de capitaux privés .
- Elle a engagé depuis 2015 une réflexion sur l'adaptation de ses activités aux besoins des collectivités. Dans ce cadre, les actionnaires de la SEM ont souhaité ouvrir le capital à de nouveaux partenaires, notamment les EPCI de la Mayenne et la Région des Pays de la Loire, afin de mieux répondre aux nouveaux défis des territoires.
- Le Plan stratégique de la SEM a été approuvé par le Conseil d'administration qui a validé le principe d'une ouverture du capital et fixé le coût d'achat d'une action à 17€.
- Il est donc proposé aujourd'hui à chaque CC qui le désire de devenir actionnaire de la SEM par une prise de participation à hauteur de 50 000€. En 2018, il est proposé d'étudier cette entrée au capital.

Avis du Bureau réuni le 12 mars 2018 :

- Suite à l'intervention du directeur de LMA, le Bureau communautaire propose d'entrer au capital de LMA à hauteur de 20 000 €. Il y voit une possibilité d'avoir un outil supplémentaire d'intervention pour l'immobilier d'entreprise.

D – Budget consacré

FONCTIONNEMENT+ INVESTISSEMENT

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2017	BUDGET 2018		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapport I-1	Mission Economique	-36 389,04 €	37 090,00 €	41,00 €	-37 049,00 €
Rapport I-2	Prêts d'honneur	-4 650,00 €	4 170,00 €	0,00 €	-4 170,00 €
Rapport I-3	Immobilier d'entreprise	0,00 €	13 024,00 €	0,00 €	-13 024,00 €
Rapport I-27	Société des courses	58 346,99 €	30 000,00 €	75 000,00 €	45 000,00 €
Rapport I-28	Club des entrepreneurs	-248,63 €	650,00 €	400,00 €	-250,00 €
Rapport I-29	Aménagement numérique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Rapport I-30	Laval Mayenne Aménagement	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	-20 000,00 €
TOTAL Mission Economique		-17 059,32 €	104 934,00 €	75 441,00 €	-29 493,00 €

II - ACTION : AMENAGEMENTS DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

A - Ambition du programme

- Favoriser le développement économique du Pays par une offre de terrains disponibles répartie sur l'ensemble du territoire et capable de répondre aux différentes demandes.
- Encourager la création, la reprise et le développement d'entreprises artisanales en proposant des terrains adaptés.
- Contribuer au maintien des entreprises déjà implantées sur le territoire, en développant les infrastructures à leur service.

B - Objectifs 2018

- Accroître l'offre et la qualité de terrains disponibles dans un souci d'aménagement du Pays.
- Anticiper le développement des zones d'activités au travers l'acquisition de terrains
- Répondre à la demande d'entreprises déjà installées en mettant en œuvre les solutions répondant à leur problématique.

C- Moyens mis en oeuvre

Rapport I – 04

ZA DE LA GUITERNIERE – MESLAY DU MAINE

- Afin de sécuriser les trajets des salariés de Sotiwel, il est proposé de prolonger le cheminement piéton de la voie de la Guiternière jusqu'à l'entrée de l'entreprise Sotiwel. En 2018, il est également prévu de réaliser des travaux de récupération des eaux de pluie avec la création d'un bassin de 80 m³. Coût total des travaux et aménagements voirie = 10 000€
- Dans le cadre du projet de construction d'une unité de méthanisation sur la zone de la Guiternière porté par la SAS Méthamaine, il est à prévoir la vente de :
 - Parcelle AK15, zonée 1AUe dans sa totalité soit 18 210 m² dont 5 200 m² environ de surface de projet
 - Une partie de la parcelle AK38, zonée A pour environ 8 800 m² environ
- Il est proposé que le prix de vente soit fixé à 6,5 € HT/m² pour la surface de projet soit : 14 000 m² x 6,5 € HT = 91 000 €.
- Le reste de la parcelle AK15 qui serait laissée en zone naturelle par les porteurs de projet serait vendue au prix de 0,7€/ m² soit un total d'environ 13 010m² x 0,7€ HT = 9 107 € soit un de 100 107 €



Rapport I – 05

ZA DE LA CHALOPINIÈRE – MESLAY DU MAINE

Rapport I – 06

ZI DES SPORTS – MESLAY DU MAINE

• Rapport I – 07

• ZA DU POTEAU – VILLIERS CHARLEMAGNE

- En 2017, les transferts de propriété ont été effectués avec l'Etat pour les parcelles D710-711-713-720-724 soit une surface totale de 7 524 m² au prix de 1€/m² soit 7 524 €.
- Deux actes administratifs ont été signés, le 10 juillet 2017 et le 5 décembre 2017.
- Reste encore à border et acquérir une partie de la parcelle D589 pour une surface d'environ 2000m² correspondant à la station d'épuration (en jaune) qui sera également à acquérir auprès de France Domaine.

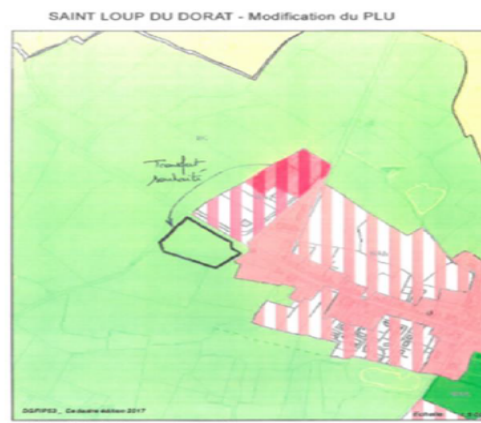


- M. Jouare, garagiste à Villiers Charlemagne a sollicité la CCPMG pour acquérir une partie des parcelles D 720 - 722 - 723 et 724 pour un besoin de 2 760 m² environ. Le Conseil communautaire en date du 30 janvier 2018 a validé la vente d'une partie de ces parcelles (bornage en cours) pour une surface de 2 760 m² environ au prix de 6.50 € HT. Compte-tenu de la configuration de la parcelle, le Conseil communautaire a validé la vente de surface restante soit 382 m² à M. Jouare au prix de 3.25 € HT /m². Le Conseil a délégué au Bureau la finalisation de la vente.
- Dans le cadre des ventes de terrains envisagées ci-dessus, la viabilisation de ces 2 parcelles est à prévoir (viabilisation et bornage). Coût estimé : 4 500 €

Rapport I – 08

ZA DE ST LOUP DU DORAT

- En 2018, compte-tenu des nombreuses livraisons de poids-lourds et de la dangerosité de la sortie de la zone, il est proposé de prolonger la voirie afin de permettre aux véhicules de manœuvrer dans des conditions de sécurité. Estimation des travaux : 7 000€
- La commune de St Loup du Dorat a été contactée par Mr Racine qui souhaite créer une activité de vente de fruits et légumes de qualité. Le terrain envisagé est aujourd'hui zoné « agricole » au POS de Saint Loup du Dorat. Il est donc nécessaire de procéder à une modification de zone pour créer une zone économique
- Pour ce faire, il était nécessaire d'engager une procédure de mise en compatibilité du POS par une déclaration de projet. Le Conseil communautaire, dans sa séance du 28 novembre 2017 a validé le principe ainsi que l'offre de CITADIA pour un montant de 7 445 € TTC qui nous accompagnera dans l'établissement et le suivi de la procédure.
- Afin d'aménager cette nouvelle zone, il est également proposé de prévoir des travaux d'aménagement de voirie et viabilisation pour 30 000€ environ.
- A l'issue de cette procédure, une parcelle de 1500m² environ pourrait être vendue à Mr et Mme RACINE pour un montant de 9 750€.



Rapport I – 09

ZA DE BAZOUGERS

• M. Mickaël Janvier, chauffagiste à Bazougers a sollicité la CCPMG pour se porter acquéreur d'une partie de la parcelle D1654 pour une surface de 2 158 m² au prix de 6.5 € HT. Son projet est d'y construire 3 cellules à vocation artisanale. Le Conseil Communautaire en date du 13 juin 2017 puis le Bureau du 4 décembre 2017 ont validé la vente. Des travaux de viabilisation de parcelle sont à prévoir pour un montant de 8300€.

- L'ensemble des terrains de la zone d'activités du Clos Macé sont désormais vendus, nous ne disposons plus de terrain sur cette zone. Il est donc nécessaire d'acquérir de nouveaux terrains. Des négociations sont en cours avec les propriétaires voisins. Il est proposé d'inscrire la somme de 80 000€ en 2018 pour ces acquisitions.

Rapport I – 10

ZA DE GREZ EN BOUERE

Rapport I – 11

ZA DE BOUERE

Rapport I – 12

ZA DE VAL DU MAINE

- Dans le cadre de la reprise du site Levrard par la CCPMG, il est prévu de procéder à la division du terrain afin de viabiliser l'équivalent de 3 lots. Aussi il est proposé de prévoir en 2018 la réalisation de travaux d'aménagement de cette zone à hauteur de 40 000€.
- Dans le cadre de la reprise du site Linpac Plastic par la société Levrard, il a été convenu que afin de permettre l'accès au terrain appartenant à la commune situé à côté des ex-bâtiments Linpac, le Conseil communautaire en date du 19 décembre 2017 a validé le principe d'acquisition de la bande de terrain + voirie située à l'entrée du site. Le bornage est en cours.



Rapport I – 13

ZA SURFACES DISPONIBLES

- Par ailleurs, des réflexions sont engagées avec Meslay du Maine afin d'avancer sur les besoins en matière de zones d'activités « vitrines ».

D – Budget consacré

FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2017	BUDGET 2018		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapport I-4	ZA intercommunale de la Guitemière	-57 877,79 €	46 200,00 €	124 540,33 €	78 340,33 €
Rapport I-5	ZA intercommunale de la Chalopinière	0,00 €	13 391,66 €	10,00 €	-13 381,66 €
Rapport I-6	ZI intercommunale des sports	-682,73 €	1 400,00 €	0,00 €	-1 400,00 €
Rapport I-7	ZA intercommunale Villiers-Charlemagne	-1 505,93 €	14 180,00 €	21 251,60 €	7 071,60 €
Rapport I-8	ZA intercommunale de St Loup du Dorat	759,00 €	45 379,00 €	37 575,15 €	-7 803,85 €
Rapport I-9	ZA intercommunale de Bazougers	-18 543,12 €	89 670,00 €	88 476,00 €	-1 194,00 €
Rapport I-10	ZA Grez en Bouère	-1 308,58 €	3 350,00 €	1 080,00 €	-2 270,00 €
Rapport I-11	ZA Bouère	-8 497,45 €	9 462,00 €	65,00 €	-9 397,00 €
Rapport I-12	ZA Val du Maine	870,97 €	41 180,00 €	1 393,00 €	-39 787,00 €
TOTAL Zones d'activités		-86 785,63 €	264 212,66 €	274 391,08 €	10 178,42 €

FONCTIONNEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL D'EMPRUNT					
SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2017	BUDGET 2018		
Récapitulatif des actions		Charge CCPMG	Dépenses	Recettes	Charge CCPMG
Rapport I-4	ZA intercommunale de la Guitemière	-14 813,39 €	36 700,00 €	108 854,33 €	72 154,33 €
Rapport I-5	ZA intercommunale de la Chalopinière	0,00 €	13 391,66 €	10,00 €	-13 381,66 €
Rapport I-6	ZI intercommunale des sports	-682,73 €	1 400,00 €	0,00 €	-1 400,00 €
Rapport I-7	ZA intercommunale Villiers-Charlemagne	-4 879,24 €	8 180,00 €	1 251,60 €	-6 928,40 €
Rapport I-8	ZA intercommunale de St Loup du Dorat	759,00 €	175,00 €	10,00 €	-165,00 €
Rapport I-9	ZA intercommunale de Bazougers	-18 543,12 €	89 670,00 €	8 476,00 €	-81 194,00 €
Rapport I-10	ZA Grez en Bouère	-1 308,58 €	3 350,00 €	1 080,00 €	-2 270,00 €
Rapport I-11	ZA Bouère	-8 497,45 €	9 462,00 €	65,00 €	-9 397,00 €
Rapport I-12	ZA de Val du Maine	870,97 €	1 180,00 €	1 393,00 €	213,00 €
TOTAL Zones d'activités		-47 094,54 €	163 508,66 €	121 139,93 €	-42 368,73 €

IV - ACTION : BATIMENTS INDUSTRIELS

A - Ambition du programme

- Encourager et accompagner le développement économique du territoire grâce à une offre immobilière attractive, de qualité, pour attirer de nouvelles entreprises et répondre aux nouveaux besoins de celles déjà en place.

B - Objectifs 2018

- Poursuivre l'accompagnement des entreprises présentes sur le territoire
- Encourager l'installation de nouvelles entreprises par la construction ou l'acquisition de bâtiments
- Accompagner le développement d'entreprises déjà en place en construisant des bâtiments adaptés à leurs besoins

C - Moyens mis en œuvre

Rapport I – 14

SOTIWELL (ex SOTIRA)

- En novembre 2016, l'entreprise SOTIRA a été placée en redressement judiciaire et un plan de sauvegarde de l'emploi a été lancé en janvier. L'entreprise employait 150 personnes.
- Par jugement en date du 9 novembre 2016, une procédure de redressement judiciaire a été ouverte à l'égard de la société SOTIRA, fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques dont le siège social est Zone Industrielle à Meslay du Maine.
- Une période d'observation a été ouverte puis renouvelée par jugement en date du 12 avril 2017, 3 offres de reprise ont été déposées dans le délai fixé par l'Administrateur. Le tribunal de commerce a rendu son délibéré le 2 juin dernier et a décidé de retenir l'offre de la société PLASTIWELL INTERNATIONAL
- L'offre de la société PLASTIWELLE INTERNATIONAL, propose la reprise de 90 contrats de travail et propose 12 postes de reclassement au personnel non repris.
- Aussi le tribunal a :
 - Dit que la société cessionnaire s'acquittera de l'ensemble des contributions, impôts taxes et autres charges de toutes natures dont le fait générateur est postérieur à la date d'entrée en jouissance.
 - Concernant les actifs immobiliers, les locaux et le terrain détenus en pleine propriété par la société SOTIRA sur le site de Meslay du Maine, cadastrés AK5, AK6, AK7.
 - Donné acte au pétitionnaire qu'il poursuivra les démarches entreprises avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez concernant l'occupation de l'atelier sis Zone Industrielle à Meslay du Maine.
 - Fixe l'entrée en jouissance au 3 juin 2017.
 - La société se nomme dorénavant ; Société SOTIWELL.

Rapport I – 14

SOTIWELL (ex SOTIRA)

- Les nouveaux dirigeants ont souhaité qu'un accord soit envisagé avec la Communauté de communes afin de pouvoir envisager d'abord une location en bail commercial, puis un rachat des locaux dans les prochaines années.
- La Communauté de communes souhaite de son côté pouvoir permettre un redémarrage de l'entreprise dans de bonnes conditions afin qu'elle se développe et puisse ainsi racheter le bâtiment.
- Le conseil communautaire de décembre 2017 a validé le principe d'un accompagnement à la reprise en permettant un montant progressif des loyers sur plusieurs années, pour arriver à une croissance suffisante devant permettre le rachat du dit bâtiment à terme. Ainsi, sur la période 2017, le loyer a été réduit à la seule recette photovoltaïque que la société a reçue. Un bail commercial sera signé à compter du 1er janvier 2018 sur la base de loyers progressifs :
 - du 1er janvier au 31 décembre 2018 : SIX MILLE SEPT CENT SOIXANTE QUATORZE EURO TRENTE CINQ CENTIMES (6 774,35 EUR HT). Les loyers des mois de juin et novembre seront augmentés du montant de la recette photovoltaïque.
 - A partir du 1er janvier 2019 : TREIZE MILLE CINQ CENT QUARANTE NEUF EURO CINQUANTE QUATRE CENTIMES (13 549,54 EUR HT)
- La réussite de cette entreprise est évidemment un facteur important pour l'économie et les emplois de notre territoire, et l'accompagnement proposé aura une incidence mesurée sur les finances de la collectivité puisqu'il s'agit simplement d'un décalage d'encaissement de recettes.

Rapport I – 16

ATELIER RELAIS A MESLAY DU MAINE

- Depuis décembre 2012, location de l'ensemble du bâtiment à une seule entreprise, CEROP53.

Rapport I – 18

ATELIER RELAIS A GREZ EN BOUERE

- Depuis mai 2012, location du bâtiment à SODAFGEO Etanchéité
- Depuis son arrivée, l'entreprise s'est développée et emploie 8 personnes. Aussi, le bâtiment n'est plus adapté à leurs besoins.
- Ils ont sollicité la CCPMG pour leur construire un bâtiment sur le terrain situé à proximité de leur lieu d'implantation actuel sur la ZA du Stade à Grez en Bouère.
- Il s'agirait de construire un bâtiment de 430 m² comprenant 6 bureaux + vestiaires + atelier et locaux sociaux.
- Afin d'avancer sur ce projet, il est proposé de confier une mission à un architecte. Serait étudiée, une pré-étude avec une esquisse pour une construction et également un comparatif avec un agrandissement du local actuel
- BP 2018 : 15 000€

Rapport I – 23

METHODES USINAGE

- L'entreprise a sollicité la CCPMG pour leur construire un bâtiment sur le terrain situé à proximité de leur lieu d'implantation actuel
- Il s'agissait de la construction d'un bâtiment de 372 m² environ comprenant une partie administrative et une partie atelier technique. Le bâtiment a été implanté sur une parcelle de 2 468 m².

BATIMENT METHODES USINAGE			
DEPENSES			
	Réalisé	Reste à réaliser	Bilan provisoire
Travaux	324 724,16 €	0,00 €	324 724,16 €
Architecte	33 760,99 €	1 829,88 €	35 590,87 €
Etudes + divers	8 734,95 €	1 497,00 €	10 231,95 €
Terrain	16 042,00 €	0,00 €	16 042,00 €
Voie Chalopinière	17 350,41 €	406,66 €	17 757,07 €
TOTAL	400 612,51 €	3 733,54 €	404 346,05 €
RECETTES			
DETR	109 472,10 €	29 751,90 €	139 224,00 €
CDS3	71 536,00 €	0,00 €	71 536,00 €
EMPRUNT	173 850,00 €		173 850,00 €
Autofinancement		19 736,05 €	19 736,05 €
TOTAL	354 858,10 €	49 487,95 €	404 346,05 €

- Les travaux ont débuté en octobre 2016 et se sont terminés en Mai 2017.
- La mise à disposition du bâtiment a été effectuée à l'entreprise Méthodes Usinage à compter du 1er septembre 2018 pour un loyer de :
 - 1er septembre 2017 1 200 € HT
 - 1er septembre 2018 1 300 € HT
 - 1er septembre 2019 1 400 € HT
 - 1er septembre 2020 1 500 € HT

Rapport I – 24

BATIMENT INDUSTRIEL A VILLIERS CHARLEMAGNE

- L'entreprise BAULAIN avait sollicité la CCPMG pour mettre en place un crédit-bail sur ce bâtiment de 1 140 m² à compter de janvier 2016 sur une durée de 15 ans. Depuis, Mr Baulain a souhaité céder son entreprise à l'un de ses salariés, Mr Deparis. Au 1er novembre 2017, Mr Deparis a créé la SARL Eener avec pour nom commercial Atelier Baulain.
- Le conseil communautaire en date du 29 novembre 2016 a autorisé la mise en place d'un crédit-bail avec la SARL Eener
- C'est l'étude de Mte Guédon, notaire à Ballée qui est en charge de la rédaction du crédit-bail.

D – Budget consacré

FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2017	BUDGET 2018		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapport I-14	Sotiwell	-134 759,02 €	259 834,00 €	212 524,00 €	-47 310,00 €
Rapport I-16	Atelier relais Meslay	28 913,54 €	4 335,00 €	32 400,00 €	28 065,00 €
Rapport I-18	Atelier relais Grez en Bouère	184 714,75 €	33 202,00 €	12 033,00 €	-21 169,00 €
Rapport I-23	Méthodes-Usinage	39 921,89 €	15 815,00 €	44 951,00 €	29 136,00 €
Rapport I-24	Bâtiment Industriel à Villiers Charlemagne	-9 619,75 €	34 713,00 €	186 400,00 €	151 687,00 €
TOTAL Bâtiments industriels		109 171,41 €	347 899,00 €	488 308,00 €	140 409,00 €

FONCTIONNEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL D'EMPRUNT

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2017	BUDGET 2018		
Récapitulatif des actions		Charge CCPMG	Dépenses	Recettes	Charge CCPMG
Rapport I-14	Sotiwell	-134 759,02 €	259 834,00 €	212 524,00 €	-47 310,00 €
Rapport I-16	Atelier relais Meslay	28 918,92 €	4 335,00 €	32 400,00 €	28 065,00 €
Rapport I-18	Atelier relais Grez en Bouère	670,14 €	15 422,00 €	12 033,00 €	-3 389,00 €
Rapport I-23	Méthodes-Usinage	-5 589,27 €	15 815,00 €	15 200,00 €	-615,00 €
Rapport I-24	Bâtiment Industriel à Villiers Charlemagne	-6 819,75 €	31 913,00 €	43 600,00 €	11 687,00 €
TOTAL Bâtiments industriels		-117 578,98 €	327 319,00 €	315 757,00 €	-11 562,00 €

V - ACTION : BATIMENTS ARTISANAUX

A - Ambition du programme

- Encourager et accompagner le développement économique du territoire grâce à une offre immobilière attractive, de qualité, répondant plus particulièrement aux besoins du tissu artisanal.

B - Objectifs 2018

- Poursuivre l'accompagnement des entreprises présentes sur le territoire
- Accompagner le développement d'entreprises déjà en place en restant à l'écoute de leurs besoins
- Encourager la création d'entreprises par la construction en immobilier d'entreprises

C - Moyens mis en œuvre

Rapport I – 15 ATELIER RELAIS A BAZOUGERS

Rapport I – 17 CENTRE DE TRI DE LA POSTE A MESLAY DU MAINE

Rapport I – 19 VILLAGE ARTISANS I

- Suivi des baux des entreprises actuellement implantées dans les différents ateliers pour artisans. Au 1^{er} janvier 2018, le loyer mensuel est de 3,26 € HT/m²

Bâtiment	Entreprises	Bail	Début
Grez en Bouère	SARL Gambert	Commercial	01/02/2009
Bouère	Luxus Solution	Précaire	18/12/2017
Villiers Charlemagne	FYPAC Distribution	Précaire	01/02/2014

- La surface de parking du bâtiment de Bouère s'est très dégradée et nécessite une reprise complète. Estimation des travaux : 8 500€

Rapport I – 20
VILLAGE ARTISANS II

- Suivi des baux des entreprises actuellement implantées dans les différents ateliers pour artisans. Au 1^{er} janvier 2018, le loyer mensuel est de 3,26 € HT /m²

Bâtiment	Entreprise	Surface	Bail	Début
BAZOUGERS - Module 1	Anthony MENARD	125 m ²	Commercial (en cours)	1er juil. 2014
BAZOUGERS - Module 2	EIRL AUFFAY	125 m ²	Commercial	21 oct. 2011
MESLAY DU MAINE Module 1	ROUSSELET JC	125 m ²	Commercial	2 nov. 2011
MESLAY DU MAINE Module 2	DROUARD	125 m ²	Précaire	18 dec 2017
SAINTE LOUP DU DORAT Modules 1 et 2	EOLIS	250 m ²	Commercial	1er déc. 2012
GREZ EN BOUERE	ORVELYS	196 m ²	Commercial	1er août 2011
BOUERE	MD Construction	247 m ²	Précaire	07-nov-17

Rapport I – 21
VILLAGE ARTISANS III

- Le Conseil Communautaire en date du 30 juin 2015, a validé le principe de construction d'un bâtiment artisan à Grez en Bouère sur la ZA du Stade – route de Château-Gontier

BATIMENT ARTISAN DE GREZ EN BOUERE			
DEPENSES			
	Réalisé	Reste à réaliser	Bilan provisoire
Etudes et Travaux	229 804,77 €	- €	229 804,77 €
Architecte	15 476,18 €	779,69 €	16 255,87 €
Etudes	9 853,69 €	1 965,66 €	11 819,35 €
Dépenses de fonct	1 015,00 €	- €	1 015,00 €
Terrain	7 208,50 €	- €	7 208,50 €
TOTAL	263 358,14 €	2 745,35 €	266 103,49 €
RECETTES			
CPER (Etat)	102 304,00 €	0,00 €	102 304,00 €
DETR	14 127,90 €	1 148,10 €	15 276,00 €
CPER - NCR (Région)	80 000,00 €	20 000,00 €	100 000,00 €
EMPRUNT	54 390,00 €	- €	54 390,00 €
Autofinancement		-5866,51	-5 866,51 €
TOTAL	250 821,90 €	15 281,59 €	266 103,49 €

- Les travaux ont débuté en octobre 2016 pour se terminer en mai 2017

Module	Entreprise	Surface	Bail	Début	Fin	Loyer
1	SM TOITURE	126 m ²	Précaire	11/05/2017		410,84 €
2						

Rapport I – 22

VILLAGE ARTISANS IV

- Aussi, afin de poursuivre la politique volontaire de la CCPMG en matière d'implantation d'entreprises, il est proposé d'envisager de nouvelles constructions .
- Extrait du DOB 2018
« Pour ce qui concerne le patrimoine économique, je vous propose d'étudier la faisabilité de la construction d'un bâtiment artisan (2x125m2) sur la parcelle qui reste disponible dans la zone de la Chalopinière »
- Il est proposé d'envisager le plan de financement suivant :

DEPENSES	En €HT
TRAVAUX	270 000,00 €
TOTAL	270 000,00 €
RECETTES	
CTR 2020	216 000,00 €
CCPMG (Emprunt)	54 000,00 €
TOTAL	270 000,00 €

Rapport I – 25

BATIMENT BAZOUGERS

- La mairie de Bazougers est propriétaire d'un bâtiment de 120 m² environ sur un terrain de 1 198 m² situé dans la ZA du Clos Macé à Bazougers. Initialement utilisé comme atelier technique par la commune, elle souhaitait s'en séparer pour plus de praticité dans son organisation. Compte-tenu de son emplacement en zone d'activités la CCPMG a souhaité acquérir ce bâtiment. L'acte d'acquisition a été signé le 11 juillet 2017 pour un montant de 60 000 €
- Un bail précaire a été signé avec M. Vannier de l'entreprise VF Elec à partir du 12 juillet 2017 pour une durée de 3 ans, pour un loyer de 300 € HT /mois en l'état (il prend à sa charge les aménagements de sanitaires et bureaux).
- Par courrier, il s'est engagé dans 3 ans à se porter acquéreur du bâtiment au prix de 50 000 €.
- En 2018, il est à prévoir des travaux permettant de rendre le bâtiment autonome avec ses propres compteurs et réseaux. Coût des travaux : 4 300 €



Rapport I – 26

BATIMENT LEVRARD

- La Société LEVRARD souhaite transférer son activité vers les anciens bâtiments de la société LINPAC laissés libres depuis octobre 2016.

- Aussi, la Communauté de communes a décidé d'acquérir leurs locaux. L'ensemble immobilier est composé de :

- Terrain de 1ha 26a 32ca
- Bureaux de 130m²
- Atelier + Stockage = 623m²



- La Communauté de communes souhaitant développer à Val du Maine une zone d'activités à vocation artisanale ainsi que des locaux pour y accueillir des entreprises, cette acquisition permettra de répondre à cette volonté d'une part grâce aux locaux disponibles puis par l'aménagement de parcelles sur la surface restante. Un porteur de projet serait déjà identifié sur une partie du site
- Le Conseil Communautaire dans sa séance du 19 décembre 2017 a validé l'acquisition de l'ensemble auprès de la SCI La Touche pour un montant de 290 000 € + frais. Il a délégué au Bureau la finalisation des acquisitions.

D – Budget consacré

FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2017	BUDGET 2018		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapport I-15	Ateliers relais à Bazougers	1 315,31 €	12 325,00 €	12 120,00 €	-205,00 €
Rapport I-17	Centre de tri	13 855,32 €	2 276,00 €	15 872,00 €	13 596,00 €
Rapport I-19	Village d'artisans 1	-9 398,88 €	34 290,00 €	20 600,00 €	-13 690,00 €
Rapport I-20	Village d'artisans 2	581 621,06 €	59 715,00 €	43 350,00 €	-16 365,00 €
Rapport I-21	Village d'artisans 3	88 197,73 €	7 876,00 €	26 266,65 €	18 390,65 €
Rapport I-22	Village d'artisans 4	0,00 €	270 000,00 €	270 000,00 €	0,00 €
Rapport I-25	Bâtiment Bazougers	-60 156,90 €	4 372,00 €	3 600,00 €	-772,00 €
Rapport I-26	Bâtiment Levrard	0,00 €	311 241,00 €	230 871,97 €	-80 369,03 €
TOTAL Bâtiments artisanaux		615 433,64 €	702 095,00 €	622 680,62 €	-79 414,38 €

FONCTIONNEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL D'EMPRUNT

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2017	BUDGET 2018		
Récapitulatif des actions		Charge CCPMG	Dépenses	Recettes	Charge CCPMG
Rapport I-15	Ateliers relais à Bazougers	1 315,31 €	11 360,00 €	12 120,00 €	760,00 €
Rapport I-17	Centre de tri	13 855,32 €	2 276,00 €	15 872,00 €	13 596,00 €
Rapport I-19	Village d'artisans 1	-8 810,63 €	24 090,00 €	18 900,00 €	-5 190,00 €
Rapport I-20	Village d'artisans 2	-5 546,54 €	57 215,00 €	40 850,00 €	-16 365,00 €
Rapport I-21	Village d'artisans 3	788,96 €	4 876,00 €	5 250,00 €	374,00 €
Rapport I-22	Village d'artisans 4	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Rapport I-25	Bâtiment Bazougers	1 643,10 €	72,00 €	3 600,00 €	3 528,00 €
Rapport I-26	Bâtiment Levrard	0,00 €	11 241,00 €	0,00 €	-11 241,00 €
TOTAL Bâtiments artisanaux		3 245,52 €	111 130,00 €	96 592,00 €	-3 297,00 €

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2017	BUDGET 2018		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
TOTAL ACTIONS ECONOMIQUES		620 760,10 €	1 419 140,66 €	1 497 013,58 €	77 872,92 €

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

RAPPORT I – 01 – MISSION ECONOMIQUE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT I – 02 – PRETS D'HONNEUR

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT I – 03 – IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.

RAPPORT I – 04 – ZA INTERCOMMUNALE DE LA GUITERNIERE BA ZA DE LA Guiternière

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Délègue au Bureau la finalisation de la vente de terrains avec la SAS Méthamaine.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT I – 05 – ZA INTERCOMMUNALE DE LA CHALOPINIÈRE BA ZA DE LA Chalopinrière

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.

RAPPORT I – 06 – ZA INTERCOMMUNALE DES SPORTS

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.

RAPPORT I – 07 – ZA INTERCOMMUNALE VILLILERS CHARLEMAGNE BA ZA Villiers Charlemagne

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Délègue au Bureau la finalisation de la vente à Monsieur Jouare.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT I – 08 – ZA INTERCOMMUNALE SAINT LOUP DU DORAT

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.

RAPPORT I – 09 – ZA INTERCOMMUNALE DE BAZOUGERS

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.

RAPPORT I – 10 – ZA GREZ EN BOUERE BA ZI Guiternière/Fresne/Grez/Bouère

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.

RAPPORT I – 11 – ZA BOUERE BA ZI Guiternière/Fresne/Grez/Bouère

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.

RAPPORT I – 12 – ZA DE VAL DU MAINE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.

RAPPORT I – 13 – ZONES D'ACTIVITES SURFACES DISPONIBLES

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport.

RAPPORT I – 14 – SOTIWELL – BA Economie

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.

RAPPORT I – 15 – ATELIER RELAIS A BAZOUGERS BA Economie

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.

RAPPORT I – 16 – ATELIER RELAIS MESLAY (ex-pépinière d'entreprise) BA Economie

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.

RAPPORT I – 17 – CENTRE DE TRI

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.

RAPPORT I – 18– ATELIER RELAIS GREZ EN BOUERE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Valide l'étude de faisabilité pour l'étude d'un bâtiment (agrandissement – construction) pour Sodafgéo.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT I – 19– VILLAGE D'ARTISANS 1 BA ECONOMIE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Valide les travaux tels que proposés.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT I – 20– VILLAGE D'ARTISANS 2 BA ECONOMIE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.

RAPPORT I – 21– VILLAGE D'ARTISANS 3 BA ECONOMIE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.

RAPPORT I – 22– VILLAGE D'ARTISANS 4 BA ECONOMIE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le lancement des consultations relatives à ce projet.
- ⇒ Autorise le Président à signer les marchés à intervenir, les avenants et tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT I – 23– METHODES USINAGE BA ECONOMIE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.

RAPPORT I – 24– BATIMENT INDUSTRIEL VILLIERS

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.

RAPPORT I – 25– BATIMENT BAZOUGERS

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.

RAPPORT I – 26– BATIMENT LEVRARD

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.

RAPPORT I – 27 – SOCIETE DES COURSES

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.

RAPPORT I – 28 – CLUB DES ENTREPRENEURS

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.

⇒ Autorise le versement d'une subvention à hauteur de 250€

RAPPORT I – 29 – AMENAGEMENT NUMERIQUE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.

RAPPORT I – 30 – LAVAL MAYENNE AMENAGEMENT

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.

RAPPORT I – 31 – BATIMENT CHEMERE LE ROI

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ Valide le présent rapport.

Dossier N°3 – Rapports budgétaires commission tourisme

Rapporteur, Didier Gendron Vice-président en charge de la commission tourisme de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, présente la synthèse des rapports budgétaires 2018 de la commission tourisme, les rapports budgétaires ayant été transmis aux membres du Conseil Communautaire.

SYNTHÈSE

des rapports budgétaires



II - TOURISME

Responsable : Didier GENDRON

ACTIONS : Sites d'hébergements touristique intercommunaux

A – Ambition du programme

- Gérer un volume de lits touristiques minimum sur le territoire permettant de créer une offre touristique conséquente à l'échelle départementale
- Maintenir une dynamique d'animation et accroître l'activité économique.

B - OBJECTIFS POUR 2018

- Développer la fréquentation des sites d'hébergements touristiques.
- Envisager l'évolution du parc locatif à moyen terme.
- Travailler sur l'accessibilité du camping de Villiers-Charlemagne depuis le chemin de halage.
- Dynamiser les ventes sur le village de Bouère en redéfinissant l'offre commerciale
- Développer l'organisation et l'attractivité de la base de loisirs
- Maintenir les équipements en parfait état de fonctionnement
- Donner les moyens humains et matériels à chaque structures afin d'être en mesure de fournir une prestation d'accueil de qualité, tout en recherchant une optimisation des moyens par une synergie renforcée entre les sites.

C - MOYENS MIS EN ŒUVRE

- Programme d'entretien et d'équipement des structures.
- Réflexion sur le parc locatif de La Chesnaie
- Le vote des tarifs des différentes prestations des sites (hébergement, activités, animations)

Rapport II - 01

BASE DE LOISIRS INTERCOMMUNALE LA CHESNAIE

1- Fréquentation des hébergements et Chiffre d'affaire de la base

L'année 2017 s'est caractérisée par une baisse de 20% du taux d'occupation pour les hébergements de La Chesnaie, principalement dû au recul de la clientèle ouvrière.

A noter que la clientèle touristique représente 65% de la clientèle sur l'année (38 % en 2016), et 82% sur la période avril à août, contre 52 % en 2016.

Taux d'occupation	2012	2013	2014	2015	2016	2017
chalets	61%	72%	60%	54%	51%	35%
Mobil homes		45%	58%	66%	54%	33%
Camping	15%	32%	11%	9%	9%	
				Camping (11 emplacements)	41%	34%

	Réalisé 2015	BP 2016	Réalisé 2016	BP 2017	Réalisé 2017	BP 2018
	185 725,18 €	150 800,00 €	171 272,19 €	158 500,00 €	126 410,70 €	140 500,00 €
Total prestation "Hébergement" (HT)	165 674,95 €	130 000,00 €	141 901,24 €	136 000,00 €	105 697,24 €	116 500,00 €
Bungalows TTC	73 276,33 €	60 000,00 €	68 660,00 €	65 000,00 €	49 704,00 €	55 000,00 €
Mobilhomes TTC	60 776,15 €	50 000,00 €	58 619,00 €	55 000,00 €	44 913,00 €	50 000,00 €
CAMPING HT	7 032,52 €	5 000,00 €	6 730,02 €	8 000,00 €	7 370,24 €	8 000,00 €
Rbt frais	24 589,95 €	15 000,00 €	7 892,22 €	8 000,00 €	3 710,00 €	3 500,00 €

LA BASE DE LOISIRS INTERCOMMUNALE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS

		Espace 'Loisirs'	Camping	Chalets	swin	Total
2014	Total général DEPENSES FONCTIONNEMENT	102 403,00	80 384,05		20 224,09	203 011,14
	Total général RECETTES FONCTIONNEMENT	31 543,44	141 490,53			173 033,97
	Rembt Capital	3 625,56				3 625,56
	BILAN FONCTIONNEMENT	-74 485,12	61 106,48		-20 224,09	-33 602,73
2015	Total général DEPENSES FONCTIONNEMENT	101 802,34	81 860,88		16 429,99	200 093,21
	Total général RECETTES FONCTIONNEMENT	21 713,93	167 332,03			189 045,96
	Rembt Capital	3 649,64				3 649,64
	BILAN FONCTIONNEMENT	-83 738,05	85 471,15		-16 429,99	-14 696,89
2016	Total général DEPENSES FONCTIONNEMENT	110 940,81	74 983,38		16 697,80	202 621,99
	Total général RECETTES FONCTIONNEMENT	28 926,71	140 003,35			168 930,06
	Rembt Capital	3 660,03				3 660,03
	BILAN FONCTIONNEMENT	-85 674,13	65 019,97		-16 697,80	-37 351,96
2017	Total général DEPENSES FONCTIONNEMENT	105 067,60	12 918,04	68 183,59	16 697,80	204 426,26
	Total général RECETTES FONCTIONNEMENT	50 705,72	8 844,30	100 346,05		159 919,07
	Rembt Capital	3 660,03				3 660,03
	BILAN FONCTIONNEMENT	-58 021,91	28 088,72		-16 697,80	-46 630,99

Ventes de bien 2018

sanitaires Accueil Jeunes

Par un courrier en date du 05/10/2017, la **commune de Saint-Denis-du-Maine** interpellait la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez à propos d'un **projet de construction d'une résidence à destination d'un public sénior**, et du souhait du conseil municipal d'envisager le **rachat d'un bâtiment dénommé « sanitaires Accueil Jeunes »** situé sur la base de loisirs de La Chesnaie pour enrichir votre résidence d'une salle intergénérationnelle.

Le projet de vente de ce bâtiment, inutilisé depuis plusieurs années et sans projet de réhabilitation de la part de la collectivité, a été étudié par la commission tourisme et présenté le 7 novembre 2017 au conseil communautaire qui a validé à l'unanimité **la vente de ce bâtiment ainsi que le terrain associé pour la somme de 15000€**, les frais d'acte et de bornage étant à la charge de la commune.

Chalets Arquenay et Le Bignon du Maine

En 2017, il avait été acté que la communauté de communes souhaitait se séparer des chalets situés à Bouère et Le Bignon du Maine.

Ces équipements ont été proposés aux communes, qui ont décliné l'offre.

Ces équipements, évalués à 13000 € le chalet, seront proposés à la vente aux particuliers. Une marge de négociation du prix de vente est envisageable.

Réflexions à mener en 2018

- **Plan de réhabilitation des locatifs (chalets)**
- **Plan d'aménagement de la base pour les dix années à venir, tenant compte des évolutions des alentours du site pour une base sans véhicules.**

2 - Tarifs des prestations d'activités et de la cafétéria

Prestations d'activités :

Pour 2018, il est proposé de conserver les tarifs 2017 pour l'ensemble des tarifs.

Cafétéria :

Il est proposé de suivre les préconisations de distributeurs. Seuls quelques produits "Glaces" sont impactés par une légère augmentation.

3 – Fonctionnement

3.1 Personnels

Comme les années précédentes, **il sera fait appel à des personnels saisonniers** pour assurer la saison (accueil, cafétéria et entretien des locaux et du site) au côté de Carole Alvarez, permanente.

Un surveillant de bain sera recruté pour l'été.

Il est proposé de prolonger le contrat BNSSA jusqu'au 02/09, afin de coller au calendrier 2018.

En 2017, l'entretien des espaces verts du site par les services techniques a représenté environ 3100h, dont 450 h pour le swingolf et 700 h d'entretien pour les bâtiments.

3.2 Centrale de réservation

Depuis janvier 2014, la centrale de réservation Gîte de France assure la commercialisation de nos hébergements labélisés.

Les chalets situés à Arquenay et au Bignon du Maine ne sont pas labélisés "Gîtes de France".

Pour 2018, il est proposé de **mettre en place des contrats type de location touristique**, et d'assurer en direct la commercialisation et la vente de ces hébergements via la **centrale de réservation "place de Marché"** mise en place par la Région.

4 - SwinGolf

La remise en place d'une convention de gestion du site entre la collectivité et le club doit intervenir en 2018 .

De nouvelles solutions ont été mises en place pour assurer une qualité de jeu optimale grâce à une tonte du parcours adéquate.

A Noter : Le SwinClub accueillera le Championnat de France en juillet

Pour 2018, il est envisagé de changer les carreaux désolidarisés et / ou cassés de la terrasse du club house.

5 - Voile

En 2011, la convention a été dénoncée par courrier en date du 16 mai 2011.

En 2014, l'association a cédé la quasi-totalité de son matériel à un club de voile de la région.

Aujourd'hui, seuls quelques matériels restent encore stockés.

Achat et investissements 2018

Opération n°11 -

Pour les besoins de fonctionnement de la base, il est proposé d'inscrire au BP 6750 € pour :

- Le remplacement de matériels (téléviseurs, machine à laver, téléphone, écran ordinateur)
- La mise en place d'un digicode lumineux à l'entrée du camping
- La remise en état du parcours d'orientation
- Le remplacement de bateaux à pédales

Opération n°27 -

Renforcement de la signalétique de la base de loisirs par la mise en place de panneaux d'information près de l'accueil pour 2000€

Opération n°50 -

Réfection de voirie camping par la mise en œuvre d'un bicouche pour 22500 €

Opération n°51 -

Finition de l'aménagement des sanitaires camping pour 400 €

Opération n°55 -

Le remplacement d'une cabine douche pour 3000 € (matériel et MO)

Autres actions :

Drainage et réaménagement du terrain de pétanque (chiffrage en cours)

•Rapport II - 02

•VILLAGE VACANCES NATURE ET JARDIN À BOUÈRE

1 Fréquentation et Chiffre d'affaires

La diminution du taux d'occupation (-23%) se traduit par une forte diminution du chiffre d'affaires (-21%).

Nous avons retrouvé le niveau d'avant LGV.

Evolution de FREQUENTATION 2012-2017

Année	Occupation					Taux Occupation						Nuitées						
	Nb nuits occupées pour le site					Nb nuits occupées / Nb nuits stock						Nb nuits occupants						
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total	1973	2512	2458	3128	2054	1679	49,14%	62,57%	61,22%	78%	51%	39%	5975	4958	5311	6175	5457	4761
							-23%					-23%						-13%

Depuis 2013, le village bénéficiait de la présence des ouvriers de la LGV.

En 2017, suite au départ de ces ouvriers, le village est revenu à une fréquentation du niveau de 2012, avec un taux d'occupation de 39,3%

La clientèle ouvrière représente 50% de nos locations, (contre 68 % en 2016) et 50% de clientèle vacancière (contre 34 % en 2016).

La politique de commercialisation sur Internet, et les opérations de ventes de dernière minute contribuent à l'optimisation de la fréquentation.

	Régie	Location (CA)	Total	
2008	1 878,39 €	32 696,06 €	34 574,45 €	-17,20%
2009	1 902,98 €	35 392,19 €	37 295,17 €	7,87%
2010	2 046,40 €	39 947,77 €	41 994,17 €	12,60%
2011	1 935,35 €	55 473,39 €	57 408,74 €	36,71%
2012	1 908,07 €	62 574,10 €	64 482,17 €	12,32%
2013	2 154,30 €	67 786,35 €	69 940,65 €	8,47%
2014	3 997,60 €	68 715,04 €	72 712,64 €	3,96%
2015	13 095,92 €	78 587,14 €	91 683,06 €	26,09%
2016	8 717,14 €	79 063,99 €	87 781,13 €	-4,26%
2017	1 556,00 €	67 041,85 €	68 597,85 €	-21,85%

2 - Personnels

Christophe Charrier, jardinier / animateur intervient à 50% de son temps après avoir intégré, en 2014, le service « prévention déchets »

En 2018, l'objectif de limitation de l'intervention de personnels saisonniers reste de mise.

Le poste d'hôte(sse) d'accueil saisonnière comprend une part d'intervention dans le jardin (arrosage...).

La synergie la Chesnaie-Bouère permet de limiter l'appel à des personnels saisonniers en début de saison.

En 2017, Cécile est passée sur un emploi à 80%. Des synergies plus fortes avec le village vacances et pêche ont été développées.

Le service technique intervient pour la partie entretien des bâtiments et aide à l'entretien paysagers du site. Ces interventions ont représenté un volume de 270h.

4- Communication / commercialisation

Le site Internet du Village de vacances est en ligne. (<http://www.village-vacances-nature>).

Une page Facebook est également disponible.

En 2017, il a été proposé (et validé) de faire appel à une agence de communication et webmarketing afin de renforcer la présence et la visibilité du village de gîte nature et jardin sur Internet.

3 entreprises ont été contactées. Les propositions s'échelonnent de 8000 à 16500 € HT.

Les dispositifs de subvention régionaux ayant évolué au cours de l'année, l'acceptation des dossiers de demande de subvention ont retardé cette action qui sera conduite en 2018

Depenses			Recettes		
	Montant Hors Taxes	TTC		Taux	
Média Pilote			FNADT-CPER		3 000,00 €
Refonte démarche commerciale	3 500,00 €	4 200,00 €	Région		1 750,00 €
Anjou Web					
Refonte site	3 760,00 €	4 512,00 €	FCTVA		1 706,67 €
Réécriture	1 410,00 €	1 692,00 €			
Serveur dédié	376,00 €	451,20 €			
	9 046,00 €	10 404,00 €			6 456,67 €
Reste à charge communauté de communes					3 947,33 € 44%

5 - Investissements, aménagements et entretien des équipements

Acquisition de matériel - Opération n°17 :

Pour 2018, il est proposé d'inscrire au BP 2300 € pour

- Le remplacement de tables de cuisson, de literie, et de petit électroménager.
- Le remplacement d'un jeu d'enfant extérieur (cassé)

Il est également prévu

- La remise en peinture des chalets 4 et 5 pour 6000€
- La sécurisation du site par un portail piéton à l'entrée (3 à 500 €)

Signalisation - Opération n°27

La visibilité du village de gîtes, depuis la route, n'est plus efficace. Envisagée pour 2017, l'opération de signalisation n'a pas été réalisée.

Pour 2018, il est proposé de refaire le panneau d'accès et d'investir dans une arche de signalisation pour marquer l'entrée du site, ainsi que de mettre à jour les panneaux existants.

Aménagement du site

Comme le préconise l'étude réalisée par Mayenne tourisme, la mise en place d'une prestation "baignade" pourrait être un levier important pour drainer une clientèle touristique sur le site.

Une première approche a été réalisée en 2017.

Une réflexion devra être engagée en vue d'un plan pluriannuel de rénovation des chalets (salle d'eau, espace kitchenette)

Rapport II - 03

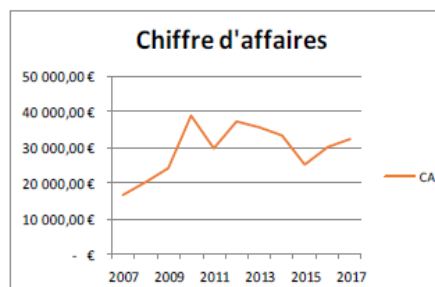
CAMPING INTERCOMMUNAL À VILLIERS CHARLEMAGNE

1 - Bilan et statistiques de fréquentation

Une certaine baisse d'activité hors saison, surtout sur la fin d'année, mais une saison estivale plutôt correcte. Un fonctionnement des tentes bivouac en augmentation (mais sur de faibles volumes). Une augmentation de l'activité « camping-cars »

2 – Chiffre d'affaires

Un chiffre d'affaires de 32445 € en légère hausse . Le poids de l'accueil ouvrier est prépondérant dans la constitution du chiffre d'affaires, mais la clientèle touristique est en augmentation.



3 – Animateur pêche

Un animateur pêche, salarié de la fédération départementale de pêche, intervient en saison (150h), remboursées à la fédération). L'animateur étant parti en retraite, il sera nécessaire de repenser le programme d'intervention, et son financement en partenariat avec la commune de Villiers-Charlemagne

Investissement, aménagements et entretien des équipements

Emplacements :

Réalisations 2017 : reprise des drainages du terrain

Propositions de réalisation pour 2018:

- Empierrement de 2 emplacements Camping-car et reprise de l'emplacement PMR pour 4000 €
- Achat de 2 tentes "amazone" pour 13200 €



Sanitaires

Les intérieurs des sanitaires, bien qu'encore propres, nécessitent un rajeunissement. Il est proposé de réaliser cette opération sur plusieurs années. Coté sanitaire : mise en place d'un plan vasque en remplacement des lavabos, avec tablette et éclairage miroir, traitement des murs en plaques Polyrey (étanchéité), faux plafond. (Plan pluriannuel).

Coté local pêche, revêtement du sol par une peinture type sol de garage.

Il sera établi, en 2018, un plan pluriannuel de rénovation.

Accueil

Réalisation 2017 : Mise en place d'un téléphone portier d'urgence

6.6 Reclassement du camping et labélisation "Accueil Vélo".

Le camping a été reclassé 3 étoiles en 2017.

Par contre, la label "accueil vélo" n'a pas été attribué du fait d'un accès au camping considéré comme inapproprié et dangereux. (passage par départementale trop dangereux, passage par le contre halage considéré comme non praticable)

Pour 2018, un travail sera lancé afin de trouver une alternative à ces freins :
Comment permettre un accès en toute sécurité aux hébergements touristiques et commerces de Villiers-Charlemagne pour des cyclistes et /ou cyclotouristes non habitués (ou ne souhaitant pas) emprunter un itinéraire partagé potentiellement dangereux ou trop accidenté ?

Ce travail devra se faire en associant Conseil départemental, commune de Villiers-Charlemagne et communauté de communes.

BUDGET CONSACRE AUX ACTIONS

(fonctionnement + capital)

Sites d'hébergements		BILAN 2017	Budget 2018		
Fonctionnement et reebt capital, hors amortissements.			Dépenses	Recettes	Résultats CCPMG
Récapitulatif des actions		Charges CCPMG			
Rapt II - 01	Base de loisirs - La Chesnaie	-79 411,68 €	200 762,00 €	142 200,00 €	-58 562,00 €
Rapt II - 02	Village Vacances Nature et Jardin	-54 204,43 €	165 010,00 €	101 255,00 €	-63 755,00 €
RaptIII - 03	Camping Vacances et Pêche à Villiers-Charlemagne	-6 759,75 €	49 156,00 €	44 534,00 €	-4 622,00 €
Total Budget tourisme		-140 375,86 €	414 928,00 €	287 989,00 €	-126 939,00 €

(fonctionnement + investissements)

Sites d'hébergements (Fonct. + invest.)		BILAN 2017	Budget 2018		
Récapitulatif des actions			Dépenses	Recettes	Résultats CCPMG
Rapt II - 01	Base de loisirs - La Chesnaie	-82 189,59 €	289 112,00 €	211 032,00 €	-78 080,00 €
Rapt II - 02	Village Vacances Nature et Jardin	-55 734,44 €	184 110,00 €	115 055,00 €	-69 055,00 €
RaptIII - 03	Camping Vacances et Pêche à Villiers-Charlemagne	-9 494,60 €	78 040,00 €	49 834,00 €	-28 206,00 €
Total Action Sites d'hébergements touristique intercommunaux		-147 418,63 €	551 262,00 €	375 921,00 €	-175 341,00 €

II - ACTIONS : Accueil, information et promotion touristique

A - AMBITION DU PROGRAMME

- Renseigner et informer les touristes sur l'ensemble de l'offre présente sur le territoire en matière d'hébergement, de restauration et d'animation. Faire connaître et rendre lisible cette offre au niveau départemental et national

B - OBJECTIFS POUR 2018

- Inscrire la présence du territoire et de ses offres sur Internet
- Communiquer notre offre directement vers des clientèles cibles
- Maintenir les partenariats avec le Territoire d'Action Touristique Sud Mayenne (TAT), Mayenne Tourisme

C - MOYENS MIS EN ŒUVRE

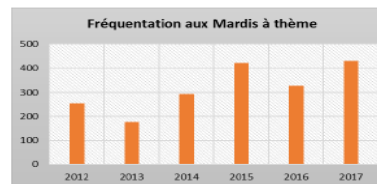
- Continuité de l'action de l'office de tourisme intercommunal du Pays de Meslay-Grez
- Continuité des actions menées dans le cadre de Sud Mayenne Tourisme

Rapport II – 10
OFFICE DE TOURISME

Les missions obligatoires assurées par la collectivité (accueil renseignement : Julien Clermont – Promotion et représentation : Didier LAURENT)

Pour 2018 :

Les animations ‘mardis à thème’ seront organisées par la communauté de communes. **Depuis 3 ans, nous constatons une bonne fréquentation du nombre de visiteurs aux « Mardis à thème » : plus de 400 personnes ont participé aux visites proposées par l’Office de tourisme en 2017**



Des randonnées sont organisées en partenariat avec l’association des “Baladins du moulin”

- Vente de paniers gourmands – recette de 370 € en 2017
- Promotion du territoire via l’agenda culturel pour 2000€

L’office de tourisme fait la promotion de ses activités via l’agenda culturel et partage les frais de réalisation avec les autres services présents dans cette publication (culture et jeunesse)

Pour 2018, une réflexion autour d’un circuit du patrimoine ou d’une chasse au trésor sera envisagée, notamment avec les propriétaires privés de domaines et de patrimoines culturels du territoire. .

Rapport II - 09
PROMOTION INTERCOMMUNALE

Via les sites Internet des 3 villages, les sites Internet de sud Mayenne Tourisme, de Mayenne Tourisme, de la Communauté de communes et des partenaires.

Via la distribution de nos brochures

Pour 2018 :

- Achats d’espaces et d’insertions sur les portails touristiques Internet pour 3800 € (ces insertions sont affectées aux budgets de chaque village)
- Réédition des plaquettes de présentation des 3 sites pour 3600 €

Rapport II - 08
TERRITOIRE D’ACCUEIL TOURISTIQUE

Maintenir le partenariat avec les collectivités de Château-Gontier et de Craon au sein du Territoire d’action Touristique pour 26532 €

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2017	Budget 2018		
Récapitulatif des actions		Charges CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultats CCPMG
Rapt II-08	TAT Sud Mayenne	-25 645,00 €	26 532,00 €	0,00 €	-26 532,00 €
Rapt II-09	Promotion intercommunale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Rapt II-10	Office du tourisme	-17 396,23 €	18 223,00 €	400,00 €	-17 823,00 €
Total Action Accueil touristique		-43 041,23 €	44 755,00 €	400,00 €	-44 355,00 €

III - ACTIONS : Sites de visites et d'activités

A - AMBITION DU PROGRAMME

Proposer un accueil de qualité sur les sites naturels touristiques par l'entretien des espaces verts et des bâtiments, une signalétique adéquate et la sécurisation des sites et bâtiments.

Promouvoir le petit patrimoine et proposer des visites de qualité sur les sites intercommunaux en renforçant leur animation.

B - OBJECTIFS POUR 2018

Conforter les actions d'animations entreprises sur les sites du moulin cavier et de Maisoncelles-du-Maine

Développer la signalétique randonnée

Maintenir les programmes d'entretien des sites naturels et des patrimoines intercommunaux

C - MOYENS MIS EN ŒUVRE

Accompagnement des porteurs de projets (MNE pour Maisoncelles du Maine)

Veille sur les schémas de développement d'activité initié par les collectivités compétentes (schéma développement vélo du Conseil Départemental)

Réflexion sur un parcours découverte du patrimoine

OBSERVATOIRE ASTRONOMIQUE

Évolution 2017 : Suspension de l'activité "base de loisirs"

Les dirigeants de l'association, faute de n'avoir pu trouver un candidat pour la reprise de l'activité, ont décidé de suspendre pour l'année 2017 l'activité "base de loisirs scientifique et camps de jeunes".

L'association a continué son activité "club" et proposé en été des "soirées aux étoiles" et des soirées d'observation 1 vendredi par mois.

2017 : dissolution de l'association M53 Mayenne Astronomie

L'association, à la suite du retrait de son président, a finalement cessé d'exister.

Les ex-membres se sont rapprochés de l'association Mayenne Nature Environnement qui a, à cette occasion, créé un nouveau groupe en son sein.

L'association Mayenne Nature Environnement souhaite pouvoir utiliser les locaux de la communauté de commune situés sur le site de Maisoncelles-du-Maine.

Pour 2018, il est proposé de conventionner avec l'association Mayenne Nature Environnement pour la mise à disposition de ces locaux.

Cette mise à disposition pourrait se faire à titre gracieux, en contrepartie d'une volonté d'ouverture des activités au public.

Entretien du site

Pour 2018 :

Des travaux d'entretien des façades et des boiseries seront nécessaires pour 1200 €

Afin d'éviter le stationnement de personnes dans l'entrée couverte du bâtiment, stationnement pouvant présenter des risques pour le bâtiment, il est proposé d'envisager :

- De mettre une grille pour interdire l'accès à l'espace ou d'équiper le site d'un moyen adéquat de dissuasion.
Cout envisagé : 3000 €

Rapport II - 05

MOULIN CAVIER À GREZ EN BOUÈRE

En 2016, une aile du moulin cavier de Grez-en-Bouère s'est rompue, entre le vendredi 19 Août, date de la dernière visite commentée, et le mardi 23 Août où nous avons été alertés.

Par délibération du bureau du 03 octobre 2016, une recherche de subvention auprès des organisme en charge des compétences "patrimoine" a été entreprise.

Par délibération du conseil communautaire du 29 novembre 2016, le projet de rénovation du moulin a été validé ainsi que le plan de financement.

Dépenses		Recettes			
	Montant Hors Taxes	TTC	Taux		
treprise PAILLARD					
Mise en sécurité	1 005,45 €	1 206,54 €	DRAC	35%	23 167,69
Démontage	1 572,09 €	1 886,51 €	Région	20%	13 238,68
treprise CROIX					
Rénovation ailes et arbre moteur	60 637,85 €	72 765,42 €	FCTVA	16%	13 030,00
Rénovation échelle	2 978,01 €	3 573,61 €			
	66 193,40 €	79 432,08 €			49 436,37
Reste à charge communauté de communes			29 995,71 €		38

L'intervention de la société Croix, retenue pour ce chantier aura lieu 2ème quinzaine de juillet.

Pendant l'été 2017, les visites accompagnée par Christophe CHARRIER ont été suspendues. Pour 2018, les visites estivales (un après midi par semaine soit 14h au total) reprendront dès que le moulin sera en état.

Rapport II - 06

RANDONNEES

Soutien aux communes par l'intermédiaire d'un fonds de concours pour l'entretien des chemins de randonnée pour un montant de 7 840 €

Pour 2018 :

Subvention à l'association des randonneurs pour 700 €.

Programme d'actions 2018:

- Finalisation du fléchage et balisage des circuits du Pays de Meslay-Grez (pose du mobilier par les communes).
- Refonte du fonds de concours : il est à prévoir que certaines communes vont faire évoluer leur réseau de chemins inscrits au PDIPR, soit du fait de rachats ou d'échanges de terrain, soit du fait des modifications de cheminements liés à l'impact de la LGV.
- Schéma départemental vélo : le département de la Mayenne a lancé, en 2017, un nouveau schéma vélo départemental dont les objectifs sont :
 1. Création d'un maillage sur le département entre le chemin de halage / voies vertes existantes – créer des liaisons accessibles toute l'année aux cyclotouristes;
 2. Liaison entre les territoires et entre les départements (Mayenne / Sarthe)
 3. Liaison entre les sites d'intérêt touristiques : sites départementaux, Petites Cités de Caractères, sites de visite, bases de loisirs...

Il s'agira, pour le Pays de Meslay-Grez, de défendre un itinéraire traversant le territoire en utilisant les sites d'hébergements de la collectivité. A ce jour, le territoire semble être "contourné" plus que traversé.

Rapport II - 07

FORET DE BELLEBRANCHE

Après plusieurs années de rupture, de nouveaux contacts ont été établis avec la nouvelle équipe de l'ONF.

Dans le cadre du projet de maillage des circuits de randonnées du territoire, un rendez-vous avec le nouvel agent ONF a eu lieu en décembre 2016.

L'autorisation a été acquise pour effectuer un balisage pédestre et VTT en forêt. L'ONF interviendra pour la sécurisation de ces circuits, de leur entretien ainsi que pour la pose d'un fléchage et de bornes de balisage, le mobilier étant fourni par la collectivité.



Rapport II - 11

SIGNALETIQUE INTERCOMMUNALE

En 2014, la mise à jour des visuels des panneaux touristiques dans les communes a été finalisée.

Pas de projet pour 2018

**BUDGET CONSACRE AUX ACTIONS
(fonctionnement + investissements)**

SYNTHESE BUDGETAIRE de l'ACTION		BILAN 2017	Budget 2018		
Récapitulatif des actions		Charges CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultats CCPMG
Rapt II-04	Observatoire astronomique à Maisoncelle-du-Maine	-1 465,00 €	6 233,00 €	1 438,00 €	-4 795,00 €
Rapt II-05	Moulin cavier	22 651,94 €	76 790,00 €	26 538,00 €	-50 252,00 €
Rapt II-06	Randonnées	-8 540,00 €	60 540,00 €	36 531,00 €	-24 009,00 €
Rapt II-07	Fôret de Bellebranche	0,00 €	1 230,00 €	1 230,00 €	0,00 €
Rapt II-11	Signalétique intercommunale	0,00 €	1 625,00 €	1 625,00 €	0,00 €
Total Action Sites de visite		12 646,94 €	146 418,00 €	67 362,00 €	-79 056,00 €

IV - ACTIONS : Développement touristique

A - AMBITION DU PROGRAMME

- Accompagner, informer, professionnaliser les acteurs privés ou publics du tourisme et rechercher les axes de progrès du territoire en étant à l'écoute du marché.

B - OBJECTIFS POUR 2015

Conforter les actions d'accompagnement de porteurs de projet d'hébergement du secteur privé

- Professionnaliser l'accueil sur les sites de visite privés ou publics
- Être en vigilance sur les évolutions du marché du tourisme et des attentes des vacanciers.
- Améliorer les échanges entre les différents sites et les différents partenaires

C - MOYENS MIS EN ŒUVRE

- Rencontre des porteurs de projet sur sites et soutien dans leurs démarches
- Visite des sites ouverts au public et mesure de la qualité des prestations
- Participation aux travaux du Territoire d'Action Touristique Sud Mayenne
- Participation aux réunions d'informations et travail en réseau avec les instances touristiques

Rapport II - 12

COORDINATION ET DÉVELOPPEMENT

BUDGET CONSACRE AUX ACTIONS
(fonctionnement + investissements)

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2017	Budget 2018		
Récapitulatif des actions		Charges CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultats CCPMG
Rapt II-12	Coordination & developpement	-45 365,98 €	49 312,00 €	1 765,00 €	-47 547,00 €
Total Action Developpement		-45 365,98 €	49 312,00 €	1 765,00 €	-47 547,00 €

RÉCAPITULATIF DES ACTIONS

SYNTHESE - Fonctionnement et rembt capital, hors amortissements.		BILAN 2017	Budget 2018		
Récapitulatif des actions		Charges CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultats CCPMG
Rapt II - 01	Base de loisirs - La Chesnaie	-79 411,68 €	200 762,00 €	142 200,00 €	-58 562,00 €
Rapt II - 02	Village Vacances Nature et Jardin	-54 204,43 €	165 010,00 €	101 255,00 €	-63 755,00 €
RaptII - 03	Camping Vacances et Pêche à Villiers-Charlemagne	-6 759,75 €	49 156,00 €	44 534,00 €	-4 622,00 €
Rapt II-04	Observatoire astronomique à Maisoncelle-du-Maine	-1 465,00 €	2 485,00 €	197,00 €	-2 288,00 €
Rapt II-05	Moulin cavier	-515,75 €	180,00 €	0,00 €	-180,00 €
Rapt II-06	Randonnées	-8 540,00 €	8 540,00 €	0,00 €	-8 540,00 €
Rapt II-07	Fôret de Bellebranche	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Rapt II-08	TAT Sud Mayenne	-25 645,00 €	26 532,00 €	0,00 €	-26 532,00 €
Rapt II-09	Promotion intercommunale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Rapt II-10	Office du tourisme	-17 396,23 €	18 223,00 €	400,00 €	-17 823,00 €
Rapt II-11	Signalétique intercommunale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Rapt II-12	Coordination & developpement	-44 919,46 €	47 162,00 €	0,00 €	-47 162,00 €
Total Budget tourisme		-238 857,30 €	518 050,00 €	288 586,00 €	-229 464,00 €

RÉCAPITULATIF DES ACTIONS

SYNTHESE BUDGETAIRE (fonct. + Invest.)		BILAN 2017	Budget 2018		
Récapitulatif des actions		Charges CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultats CCPMG
Rapt II - 01	Base de loisirs - La Chesnaie	-82 189,59 €	289 112,00 €	211 032,00 €	-78 080,00 €
Rapt II - 02	Village Vacances Nature et Jardin	-55 734,44 €	184 110,00 €	115 055,00 €	-69 055,00 €
RaptII - 03	Camping Vacances et Pêche à Villiers-Charlemagne	-9 494,60 €	78 040,00 €	49 834,00 €	-28 206,00 €
Rapt II-04	Observatoire astronomique à Maisoncelle-du-Maine	-1 465,00 €	6 233,00 €	1 438,00 €	-4 795,00 €
Rapt II-05	Moulin cavier	22 651,94 €	76 790,00 €	26 538,00 €	-50 252,00 €
Rapt II-06	Randonnées	-8 540,00 €	60 540,00 €	36 531,00 €	-24 009,00 €
Rapt II-07	Fôret de Bellebranche	0,00 €	1 230,00 €	1 230,00 €	0,00 €
Rapt II-08	TAT Sud Mayenne	-25 645,00 €	26 532,00 €	0,00 €	-26 532,00 €
Rapt II-09	Promotion intercommunale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Rapt II-10	Office du tourisme	-17 396,23 €	18 223,00 €	400,00 €	-17 823,00 €
Rapt II-11	Signalétique intercommunale	0,00 €	1 625,00 €	1 625,00 €	0,00 €
Rapt II-12	Coordination & developpement	-45 365,98 €	49 312,00 €	1 765,00 €	-47 547,00 €
Total Budget tourisme		-223 178,90 €	791 747,00 €	445 448,00 €	-346 299,00 €

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Les membres du conseil relèvent un certain nombre de questions :

- André Boisseau signale que des demandes de travaux auraient été faites par les membres du swin et une réponse négative leur aurait été apportée ?
- Il est noté que quelques panneaux de signalisation des sites touristiques (Base Chesnaie- VVP..) ne sont plus très lisibles.
- André Boisseau pose la question de la Forêt de bellebranche et de l'instauration d'une redevance d'occupation ; Il serait nécessaire de clarifier ce dossier.
- Pierre Avallard pose la question de la mise en place d'un panneau de reconnaissance des oiseaux à l'observatoire.
- Le Président répond que toutes ces questions feront l'objet d'une étude et une réponse sera apportée.
- Roland Foucault pose la question de la communication qui est envisagée pour améliorer la fréquentation des sites d'hébergements.
- Michel Foucher regrette que la remise en état des ailes du Moulin Cavier soit aussi longue. Il regrette également que le projet de mise en place de « meules » ne soit pas mis à l'étude.
- Le président précise que cette question a été évoquée avec l'architecte des bâtiments de France, voir avec la fondation du patrimoine, et que ce projet de « meules » ne peut être envisagé qu'en lien avec un projet d'animation plus large qui reste à construire.
- Le Président rappelle que la fréquentation des sites d'hébergements a été « dopée » ces dernières années et a bénéficié de la présence de la clientèle ouvrière LGV. Aujourd'hui, nous sommes revenus à une fréquentation à l'identique de celle que nous connaissions avant les travaux LGV. Il rappelle qu'il est nécessaire de profiter de toutes les opportunités et propose qu'un partenariat soit plus clairement identifié entre la CCPMG et les communes qui ont une salle à louer.
- Jacques Sabin propose qu'une véritable action soit engagée avec Mayenne Tourisme pour que le camping de Villiers Charlemagne soit labellisé accueil vélo et ainsi capter une grosse clientèle potentielle pouvant bénéficier à tout le territoire. Aujourd'hui, on se heurte à des problèmes d'aménagements des voies pour la sécurité des vélos.

RAPPORT II – 01 – LA CHESNAIE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Valide l'emploi d'un BNSSA jusqu'au 2 septembre 2018
- ⇒ Valide les tarifs des activités et prestations de la base de loisirs
- ⇒ Valide la mise en place de contrat de location touristique pour les hébergements d'Arquenay et du Bignon du Maine.
- ⇒ Valide l'adhésion à la centrale régionale « place de marché » pour les hébergements non pris en compte par « gites de France » et les campings.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au dossier de cession du bâtiment « sanitaires jeunes » et du terrain attenant afin de réaliser la vente.
- ⇒ Valide la mise en vente des hébergements situés à Arquenay et le Bignon du Maine.
- ⇒ Délègue au Bureau la négociation de la transaction avec les acquéreurs.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

RAPPORT II – 02 – VILLAGE VACANCES INTERCOMMUNAL NATURE ET JARDIN à Bouère

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT II – 03 – CAMPING INTERCOMMUNAL à Villiers Charlemagne

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Délègue au Bureau la négociation relative à la mise à disposition d'un animateur pêche par la fédération en relation avec la commune de Villiers Charlemagne.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer les marchés et tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT II – 4 – SITE DE L'OBSERVATOIRE à Maisoncelles du Maine

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Délégué au Bureau la finalisation de la convention à intervenir avec Mayenne Nature Environnement concernant la mise à disposition du bâtiment.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT II – 5 – MOULAIN CAVIER

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT II – 6 – RANDONNEE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le versement d'une subvention à l'association « Les baladins du Moulins » de 700€.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT II – 7 – FORET DE BELLEBRANCHE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT II – 8 – TAT SUD MAYENNE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT II – 9 – PROMOTION TOURISTIQUE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Prend acte du rapport présenté.

RAPPORT II – 10 – OFFICE DE TOURISME

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT II – 11 – SIGNALITIQUE INTERCOMMUNALE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT II – 12 – COORDINATION ET DEVELOPPEMENT

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

Dossier N°4 – Rapports budgétaires commission culture

Rapporteur, Jacques Sabin Vice-président en charge de la commission culture de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, présente la synthèse des rapports budgétaires 2018 de la commission culture, les rapports budgétaires ayant été transmis aux membres du Conseil Communautaire.

SYNTHÈSE des rapports budgétaires



III- CULTURE

Responsable : Jacques SABIN

I - ACTION : DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

3



A
C
T
I
O
N
S

II - ACTION : DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS



III - ACTION : LA LECTURE PUBLIQUE



Synthèse budgétaire

I - ACTION : DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

III 4 Animation lecture

III 7 Festival Ateliers Jazz

III 5 Spectacles

III 15 Festival « ça Grézille »

III 6 Actions de promotions

A - Ambition du programme

Contribuer au développement culturel du territoire en structurant et développant la politique culturelle.

B - Objectifs 2018

- Mise en place d'un comité de pilotage et d'un comité technique pour la mise en place de la politique culturelle de territoire du Pays de Meslay-Grez et la mutualisation avec le service culturel de la ville de Meslay-du-Maine,
- Organiser une 1^{ère} manifestation commune avec le service Culturel de la ville de Meslay-du-Maine,
- Conserver le partenariat avec Atmosphères 53,
- Participer à la mise en valeur des communes et au rayonnement de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez.

I - ACTION : DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

Rapport III – 04

ANIMATIONS LECTURE

Avec la compétence lecture, la Communauté de communes prend entièrement à sa charge les animations lecture et les expositions pour les communes ayant une bibliothèque, ainsi que la participation à différentes opérations (prix Bulle Gomme, venue d'auteurs et 1^{er} roman). Tous ces spectacles sont gratuits et ouverts à tous.

En 2017, des animations ont été organisées à :

- Bouère, Saint Denis du Maine, La Bazouge de Chéméré, Val du Maine et à la médiathèque de Meslay du Maine.

Le budget 2018 proposé est de **5860 €** (pour rappel BP 2017 : 5 860 €).

I - ACTION : DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

Rapport III – 05

PROGRAMMATION

Suite à l'audit culturel de territoire en partenariat avec Mayenne Culture, il a été décidé de ne pas reconduire les spectacles d'été dans leur forme actuelle.

Concernant la période estivale, deux séances de cinéma de plein air sont maintenues. La 1^{ère} se déroulera à Saint Charles la Forêt le Vendredi 29 Juin. La 2^{ème} reste à programmer.

Le projet en partenariat avec la Mairie de Meslay du Maine est programmé le week-end du 13 et 14 Octobre 2018. **Tarifs proposés: 10 € pour les adultes (14 ans et plus) et 5 € pour les enfants (de 6 à 13 ans inclus) et gratuit pour les moins de 6 ans.**

Un spectacle en lien avec les animations de la médiathèque se déroulera au cours du mois de Novembre 2018. **Tarifs proposés: 8 € pour les adultes (14 ans et +), 4 € pour les enfants (de 6 à 13 ans inclus) et gratuit pour les moins de 6 ans**

La commission a validé la mise en place d'un comité technique et d'un comité de pilotage pour écrire le projet culturel de territoire et accompagner le projet de mutualisation avec le service culturel de la ville de Meslay du Maine. Le comité technique sera composé de :

- Jacques Sabin,
- Françoise Moreau pour la ville de Meslay du Maine,
- Un membre de la commission culture (reste à définir),
- Les agents (Communauté de communes et ville),

I - ACTION : DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

Rapport III – 05

PROGRAMMATION (SUITE)

Le comité de pilotage sera composé :

- L'ensemble des membres de la commission culture,
- Le Président de la Communauté de communes,
- Les agents (Communauté de communes et ville),
- Un représentant de Mayenne Culture.

Dorénavant, aucune participation financière ne sera demandée aux communes, cependant un cahier des charges sera mis en place par le Comité de pilotage.

Le budget programmation proposé est de **16 400 €** - (pour rappel BP 2017 : 16 950€).

I - ACTION : DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

NUITS DE LA MAYENNE

Le mode de financement proposé aux communes étaient de 50/50 soit une participation de 2100 € pour la commune accueillante.

En 2018, il n'y aura pas de programmation des Nuits de la Mayenne sur notre territoire.

Avis de la commission :

Les membres de la commission valident le programme culturel tel que présenté et les inscriptions budgétaires proposées.

I - ACTION : DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

Rapport III – 06 PROMOTION

La promotion de la saison culturelle était jusqu'à présent assurée par plusieurs supports de communication :

- Une plaquette estivale en partenariat avec 2 autres services de la CCPMG (tourisme et enfance - jeunesse) distribuée dans tous les foyers du territoire par voie postale et dans les mairies, commerces et sites touristiques par les agents communautaires.
- Une plaquette pour les animations culturelles d'Automne (lecture, école de musique, spectacle d'automne...). En 2016, celle-ci n'a pas été distribuée dans tous les foyers du territoire par voie postale. La distribution a été assurée par les bibliothécaires et les bénévoles du réseau. Depuis l'an passé cette plaquette est également distribuée dans toutes les foyers du territoire.
- Achat de 2 encarts dans le mensuel «Bouger en Mayenne».
- **Le comité de pilotage sera amené à travailler également sur la mise en place de nouveaux supports de communication.**

Le budget 2018 proposé est de **7 070 €** (Pour rappel BP 2017 : 8 300 €).

I - ACTION : DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

Rapport III – 07 FESTIVAL ATELIERS JAZZ

Le Festival Ateliers Jazz de MESLAY-GREZ crée l'évènement depuis **21 ans**.

- Suite à la 20^{ème} édition et au projet un concert par mois entre Novembre 2016 et Avril 2017 (qui a rencontré un vif succès), le Festival revient à son organisation traditionnelle lors de la semaine de l'Ascension 2018 soit du **Samedi 05 au Samedi 12 Mai**.

Les concerts décentralisés auront lieu à : Saint-Brice et Epineux le Seguin (commune de Val du Maine).

La Communauté de communes apporte son soutien **financier, administratif, logistique et humain**.

Deux heures supplémentaires ont été accordées au Directeur Artistique. Une de celles-ci est financée directement par l'association Festival Ateliers Jazz de Meslay-Grez.

Avec les mises à disposition de personnel et le fonctionnement courant, le budget prévisionnel 2018 total à la charge de la Communauté de communes est de **52 791 €** (pour rappel BP 2017 : 58 601 €).



I - ACTION : DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

Rapport III – 15 FESTIVAL « ÇA GRÉZILLE »

L'association **D'Geb** est née en 2009 sous la forme d'une « **Junior Association** ».

Association Loi 1901 dès 2010, elle a pour vocation de créer un évènement culturel basé sur la musique actuelle : « **ça Grézille** ».

Suite à la réussite des éditions précédentes (plus de 2 500 festivaliers en 2017), les organisateurs souhaitent pérenniser l'organisation sur deux jours et accueillir des artistes de renommée nationale. N'étant pas soutenu à ce jour par le Conseil Départemental l'association sollicite un soutien financier à hauteur de 10.000 € ainsi que la mise à disposition du mini-bus et de chalets pour deux nuits au VVNJ. La 8^{ème} édition aura lieu les 18 et 19 mai 2017

Les membres de la commission proposent un soutien financier à hauteur de **5 000 €**, et la mise à disposition de **1 ou 2 chalets du VVNJ de Bouère (en fonction des disponibilités)**. Le budget 2018 proposé est donc de **5 000 €**. (Pour rappel BP 2017 : 3 000 €).



I - ACTION : DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

Budget consacré à l'action 1

SYNTHESE BUDGETAIRE		BP 2017	BILAN 2017	Budget 2018		
Récapitulatif des actions		Charges CCPMG		Dépenses	Recettes	Charges CCPMG
III-04	Animations Lecture	-5 860,00 €	-4 695,72 €	5 860,00 €	1 351,00 €	-4 509,00 €
III - 05	Spectacles	-25 683,00 €	-10 788,53 €	26 560,00 €	2 920,00 €	-23 640,00 €
III-06	Promotion	-8 476,00 €	-6 523,63 €	7 280,00 €	34,00 €	-7 246,00 €
III-07	Festival Ateliers Jazz	-58 601,00 €	-59 520,15 €	55 116,00 €	2 325,00 €	-52 791,00 €
III-15	Festival "ça Grézille"	-3 000,00 €	-3 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	-5 000,00 €
Total de l'action "diffusion du spectacle"		-101 620,00 €	-84 528,03 €	99 816,00 €	6 630,00 €	-93 186,00 €

Synthèse budgétaire

II - ACTION : DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS

III 8 Atmosphère 53

III 13 Les Harmonies

III 9 Mayenne Culture

III 14 La Note Bleue

III 10 11 12 Ecole de musique

A - Ambition du programme

Encourager et accompagner les pratiques amateurs, multiplier les partenariats.

B - Objectifs pour 2018

- Contribuer à la diffusion culturelle par le biais du dispositif Ciné-enfants,
- Contribuer à l'ouverture culturelle par le biais des interventions danse en milieu scolaire,
- Dispenser un enseignement artistique spécialisé pour former des musiciens amateurs de haut niveau et susciter des vocations,
- Mise à disposition de compétences professionnelles à destination du monde amateur (harmonies, troupes de théâtre amateur),
- Pérenniser les partenariats de l'école de musique avec le milieu scolaire,
- Accompagner des projets à vocation départementale,

II - ACTION : DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS

Rapport III – 08 ATMOSPHÈRES 53

Cette association est tournée vers le cinéma avec un dispositif appelé «ciné-enfants». Il est proposé à toutes les écoles du département un programme cinématographique.

La CCPMG a décidé de soutenir cette action par la prise en charge **d'un transport par an et par école**.

En 2017, le budget a été totalement consommé. Certaines écoles n'ont pas pu bénéficier d'un transport pris en charge par la collectivité. Il a été proposé aux membres de la commission d'augmenter ce budget de 1.000€.

Le budget 2018 proposé est de **2 000 €**.

Rapport III – 09 Mayenne Culture

Mayenne Culture intervient dans le cadre du plan départemental d'initiation à la musique et à la danse en milieu scolaire.

Avec la mise en réseau des écoles de musique du Sud-Mayenne (2005), Mayenne Culture n'assure plus que les interventions chorégraphiques qui sont en partie financées par la Communauté de communes.

Le budget 2018 est de **2954,64 €** pour 9 classes de 4 communes.

II - ACTION : DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS

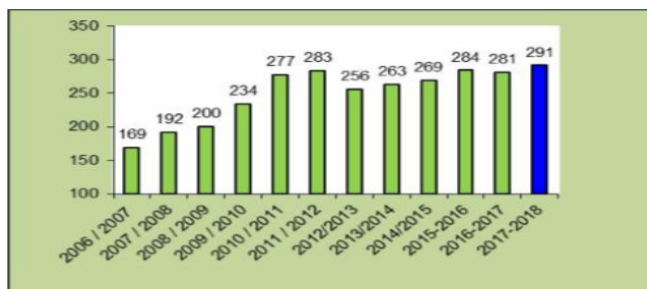
Rapport III – 10, 11 et 12 ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

L'école de musique intercommunale est un lieu d'enseignement spécialisé artistique.

3 lieux d'enseignement :

- Meslay du Maine,
- Chémeré le Roi,
- Bouère.

Elle accueille **291 élèves** pour 2017-2018.



II - ACTION : DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS

Dans le cadre de l'audit, le volet « École de Musique » il est préconisé de :

- Poursuivre la coordination l'enseignement et la diffusion des Pratiques Collectives,
- Travailler sur l'écriture du projet d'établissement,
- Affirmer l'ouverture et l'innovation des parcours d'apprentissage,
- Affirmer le rôle de l'école de musique dans l'animation culturelle de territoire ainsi que l'équipe en cohérence avec le projet d'établissement,
- Soutenir les pratiques amateurs et professionnelles pour le théâtre, la danse et les arts visuels.
- Construire des projets d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie.

II - ACTION : DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS

L'école de Musique est également une actrice culturelle locale, un lieu de ressources et de diffusion musicales et théâtrales sur l'ensemble du territoire.
Elle organise des manifestations en lien avec les partenaires culturels locaux.

ACTIONS

- Organisation de cours collectifs et individuels en lien avec la charte de l'enseignement spécialisé artistique
- Formation de musiciens amateurs capables d'avoir à terme une vie d'artistes autonomes, vecteur d'intégration dans les milieux associatifs locaux
- Lieu ressource de compétences professionnelles vers le monde amateur
- Organisation de manifestations à l'école de musique (concerts, conférences, expo...)
- Organisation de manifestations spécifiques dans les communes,
- Organisation de sorties culturelles en partenariat avec l'Association La Note Bleue (en lien avec le programme de Formation Musicale) destiné en priorité aux élèves et familles de l'Ecole de Musique. En fonction des places restantes, celles-ci sont proposées au grand public,
- Projets scolaires
- Organisations de stages à destination du grand public. Pour cela, versement d'une indemnité pour les professeurs qui assurent les stages

II - ACTION : DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS

Mais également ...

- Participation au Festival Ateliers Jazz,
- Travail pédagogique artistique et administratif dans le cadre du réseau départemental,
- Participation à des projets transversaux avec les acteurs éducatifs et culturels locaux (milieu scolaire, bibliothèques, médiathèques, programmation culturelle, expositions).

L'école de musique, c'est aussi une offre à destination des communes grâce au poste « coordonnateur des pratiques collectives » :

- Renforcer la diffusion à destination des communes (cérémonies du 8 Mai et cérémonies de vœux),
- Développer un cursus en pratiques collectives,
- Accueillir de nouveaux publics,
- Mise en place des « NAP ».

Intervention pendant les NAP

- Ce dispositif propose 3 thèmes de sensibilisation à l'univers musical dans le cadre des activités périscolaires. (Percussions, guitare et cuivres) Ceux-ci sont respectivement animés par Guillaume Bellanger, Damien Beutier et Landry Monnier.
- En 2017-2018, participation des communes de Bouère, Saint-Brice, Le Buret, Ruillé-Froid-Fonds et Villiers-Charlemagne à raison de 45 minutes par semaine sur chacune d'entre elles.
- Tarification faite aux communes :
50 €/h X la durée de la séance X le nombre de séances.

II - ACTION : DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS

L'équipe est composée de 14 professeurs, d'un directeur, d'un coordonnateur de pratiques collectives et d'une assistante administrative.

L'essentiel du budget de fonctionnement est destiné à la masse salariale.

Évolution des dépenses de fonctionnement :



Charges communes au Pôle Intercommunal
Masse salariale
Fonctionnement courant

II - ACTION : DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS

Évolution des recettes de fonctionnement :



Remb. sur rémunération personnel
Participation des familles
Mayenne Culture
TAP

Tarifs 2018 – 2019 proposés par la commission :

- Tarification en fonction du Quotient Familial avec des tranches identiques à celles de l'an passé (tranche 1 : QF<599 € - tranche 2 : 600<QF>1199 € - tranche 3 : QF >1.200 €) avec une augmentation de 2% pour les 3 tranches.

Tarifs communes et Communauté de communes						
Disciplines	Rappel Tarifs 2017/2018			Proposition 2 (+2% pour les 3 tranches)		
	T1	T2	T3	T1	T2	T3
Eveil Musical et théâtral	123,60 €	129,00 €	136,50 €	126,00 €	131,40 €	139,20 €
Formation musicale et théâtrale	156,00 €	163,80 €	171,90 €	159,00 €	167,10 €	175,20 €
Formation instrumentale	198,30 €	208,50 €	219,00 €	202,20 €	212,70 €	223,20 €
Instrument adulte seul.	256,50 €	270,00 €	282,90 €	261,60 €	275,40 €	288,60 €
Chorale adulte	133,20 €	140,10 €	147,00 €	135,90 €	142,80 €	150,00 €
Autres pratiques collectives (2)	91,20 €	95,40 €	100,50 €	93,00 €	97,20 €	102,60 €
Location d'instrument.	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €
TARIFS DIVISIBLES PAR 3 ET PAR 10			TARIFS DIVISIBLES PAR 3 ET PAR 10			
Pour les élèves déjà inscrits et venant de l'extérieur du réseau sud Mayenne						
Disciplines	Rappel Tarifs 2017/2018			Proposition 2 (+2% pour les 3 tranches)		
	T1	T2	T3	T1	T2	T3
Eveil musical et théâtral	179,10 €	188,10 €	197,70 €	182,70 €	192,00 €	201,60 €
Formation musicale et théâtrale	227,10 €	238,80 €	250,50 €	231,60 €	243,60 €	255,60 €
Formation instrumentale	288,90 €	303,00 €	318,60 €	294,60 €	309,00 €	324,90 €
Instrument adulte seul.	380,10 €	399,00 €	419,10 €	387,60 €	407,10 €	427,50 €
Chorale adulte	146,10 €	153,60 €	161,10 €	149,10 €	156,60 €	164,40 €
Autres pratiques collectives (2)	130,20 €	136,80 €	143,10 €	132,90 €	139,50 €	145,80 €
Location d'instrument.	96,50 €	96,50 €	96,50 €	96,50 €	96,50 €	96,50 €
TARIFS DIVISIBLES PAR 3 ET PAR 10			TARIFS DIVISIBLES PAR 3 ET PAR 10			

(1) Un tarif dégressif sera consenti sur les cours de formation musicale ou d'éveil musical aux familles ayant plusieurs enfants inscrits à l'École de musique (par ordre d'âge) A noter que les adultes ne sont pas considérés dans cette réduction et ne peuvent pas être considéré comme 1er enfant, soit :

- 10 % pour le deuxième enfant,			
- 20 % pour le troisième et les suivants.			

(2) Tarif applicable en cas de pratique collective seule

- Cycle 1 IM1, IM2, IM3, IM4 – Cycle 2 Préparatoire, E1, E2 et E3 correspondent à l'intitulé Formation Musicale.

- Piano, Percussions, Guitare, Guitare basse, Saxophone, Flûte, Clarinette, Basson, Cor, Trompette, Tuba, Cornet, Orgue, Violon, Contrebasse, Parcours Découverte correspondent à l'intitulé Formation Instrumentale.

Musique amplifiée, musique celtique, Fanfare, Ateliers Jazz, Ensemble de guitares, Ensemble de cuivres, Orchestre junior, Ensemble de Saxophones correspondent à l'intitulé Pratiques Collectives.

En cas d'arrêt en cours d'année (déménagement, santé), la facturation de l'élève sera suspendue.

Concernant les locations d'instrument : en cas d'achat en cours d'année par l'élève, la facturation de la dite location sera arrêtée à compter du mois d'achat.

Il est possible de modifier des mensualités (règlements en tickets CAF, arrêts justifiés...).

II - ACTION : DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS

Rapport III – 14 LA NOTE BLEUE

La Note Bleue est l'Association des Parents d'élèves de l'école de musique intercommunale du Pays de Meslay-Grez. Le président est Monsieur Charles CAMUS. Le but de l'Association est de financer le plus possible les projets pédagogiques de l'École de Musique.

L'association sollicite chaque année une subvention de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez d'un montant de 1 500 € pour 2018.

Il est proposé une subvention de 1350 € pour 2018.

II - ACTION : DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS

Récapitulatif Budget consacré à l'action 2

SYNTHESE BUDGETAIRE		BP 2017	BILAN 2017	BUDGET 2018		
Récapitulatif des actions		Charges CCPMG	Charges CCPMG	Dépenses	Recettes	Charges CCPMG
III-08	Atmosphères 53	-1 000,00 €	-1 024,99 €	2 000,00 €	0,00 €	-2 000,00 €
III-09	Mayenne Culture	-1 095,74 €	-1 145,75 €	2 954,66 €	0,00 €	-2 954,66 €
III-11	Ecole de Musique	-223 122,39 €	-233 346,90 €	356 494,00 €	117 353,00 €	-239 141,00 €
III-12	Les actions	-8 296,00 €	-10 217,95 €	16 825,41 €	10 198,24 €	-6 627,17 €
III-14	La Note Bleue	-1 250,00 €	-1 250,00 €	1 350,00 €	0,00 €	-1 350,00 €
III-15	Les Harmonies	-2 000,00 €	-1 891,43 €	1 910,00 €	0,00 €	-1 910,00 €
Total de l'action "developpement des pratiques amateurs"		-236 764,13 €	-248 877,02 €	381 534,07 €	127 551,24 €	-253 982,83 €

Rapport III – 15 LES HARMONIES

La Communauté de communes soutient l'harmonie Sainte Cécile de Meslay du Maine.

Vincent BREHARD a en charge la direction de l'Harmonie de Meslay du Maine. La Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez rembourse 45 % de la rémunération à la Commune de Meslay du Maine.

Le budget proposé pour 2018 est de 2 000 €.

Synthèse budgétaire

III - ACTION : LA LECTURE PUBLIQUE

III 1 Médiathèque de Grez en Bouère

III 2 Médiathèque de Meslay

III 3 Réseau Lecture

A - Ambition du programme

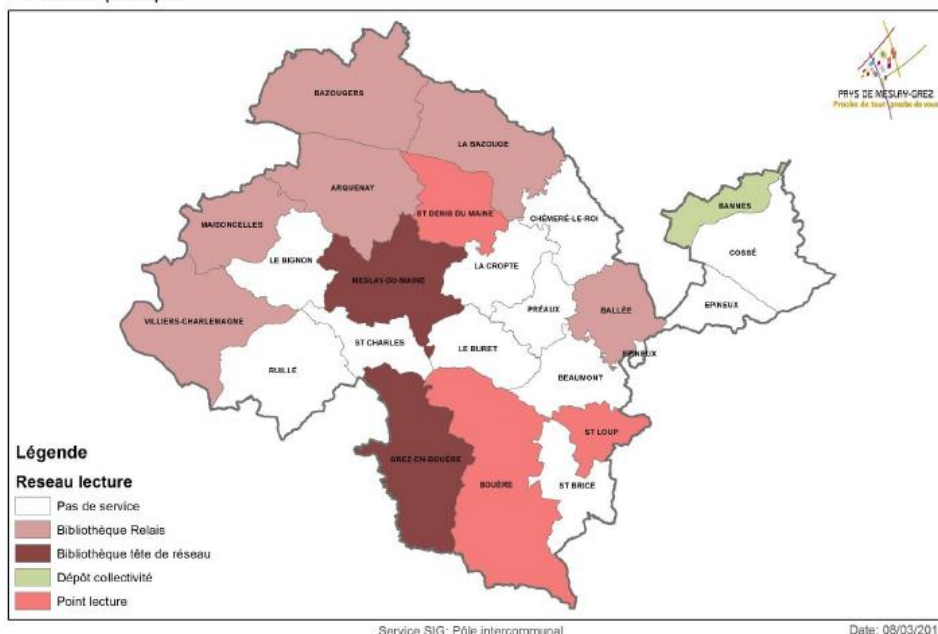
Développer la lecture publique en soutenant les bibliothèques et en aidant à leur bon fonctionnement.

B - Objectifs pour 2018

- Renforcer la professionnalisation des bénévoles dans les bibliothèques
- Assurer le bon fonctionnement des 2 médiathèques tête de réseau
- Assurer le bon fonctionnement du réseau de lecture du territoire et travailler à son développement
- Coordonner le réseau des bibliothèques.

III - ACTION : LA LECTURE PUBLIQUE

La lecture publique



- 2 Bibliothèques tête de réseau (BTR),
- 6 Bibliothèques relais (BR),
- 2 Points lecture (PL),
- 1 Dépôt collectivité,
- Et plus de 140 bénévoles.

III - ACTION : LA LECTURE PUBLIQUE

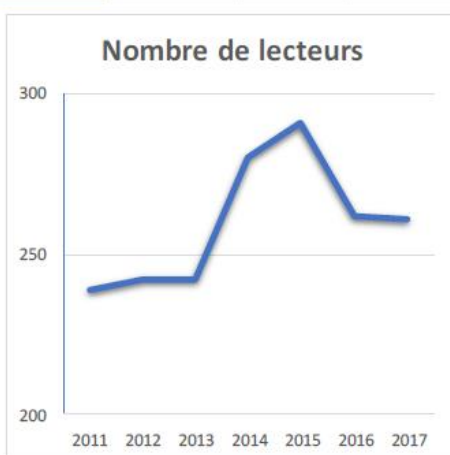
Rapport III – 01 Médiathèque de Grez en Bouère

Elle accueille les lecteurs **14 heures par semaine**.

Le budget 2018 proposé est de 41 297 € (BP 2017 43 952 €)



	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de lecteurs	239	242	242	280	291	262	261
Nombre de prêts	11 435	10 411	11 956	12 345	11 970	12 248	11386



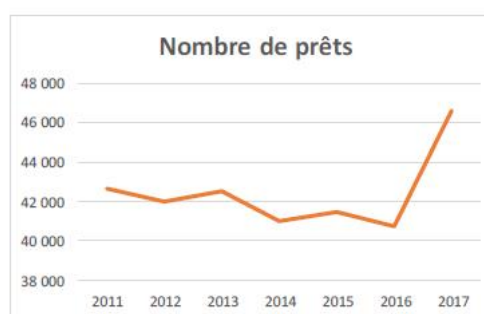
Rapport III – 02 Médiathèque de Meslay du Maine

Elle accueille les lecteurs **21 heures par semaine**.

Le budget proposé pour 2018 est de 98 397 € (Pour rappel BP 2017 : 97 966 €).



	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de lecteurs	1 209	1 206	1 176	1 190	1 123	1 072	1 123
Nombre de prêts	42 685	41 984	42 552	41 035	41 443	40 749	46 622



III - ACTION : LA LECTURE PUBLIQUE

Rapport III – 03 RÉSEAU DE LECTURE

La Communauté de Communes a pris la compétence lecture complète depuis le 1^{er} janvier 2009,

Le Pays de Meslay-Grez compte aujourd'hui **12 bibliothèques et plus de 140 bénévoles.**

Le budget proposé pour 2018 est de **23 682 € (BP 2017 22 209,40 €)**

Communes	Inscrits 2016	Inscrits 2017	Prêts 2016	Prêts 2017
Arquenay	47	43	1330	1 107
Val du Maine	129	122	3796	3 547
Bannes	20	15	100	109
La Bazouge de Chêmeré	60	48	2173	2 218
Bazougers	156	150	4878	4 755
Bouère	97	92	4571	3 443
Maisoncelles du Maine	66	59	2002	1 820
St Denis du Maine	46	34	777	700
St Loup du Dorat			Fermée	
Villiers Charlemagne	111	106	5179	4 722
Meslay du Maine	1072	1 123	40749	46 622
Grez en Bouère	262	261	12248	11 386
TOTAL	2 066	2 053	77 803	80 429
		-13		2 626

III - ACTION : LA LECTURE PUBLIQUE

Rapport III – 03 RÉSEAU DE LECTURE

Récapitulatif du Budget consacré à l'action 3

SYNTHESE BUDGETAIRE		BP 2017	BILAN 2017	BUDGET 2018		
Récapitulatif des actions		Charges CCPMG	Charges CCPMG	Dépenses	Recettes	Charges CCPMG
III-01	Médiathèque de Grez-en-Bouère	-43 952,00 €	-41 613,52 €	46 690,00 €	5 393,00 €	-41 297,00 €
III-02	Médiathèque de Meslay du Maine	-97 966,00 €	-89 717,07 €	127 730,00 €	28 623,00 €	-99 107,00 €
III-03	Réseau de lecture + informatisation	-17 209,40 €	-18 108,92 €	64 536,00 €	40 854,60 €	-23 681,40 €
Total de l'action "lecture publique"		-159 127,40 €	-149 439,51 €	238 956,00 €	74 870,60 €	-164 085,40 €

RÉSULTATS NETS DES ACTIONS

(FONCTIONNEMENT+ remboursement du capital des emprunts)

Synthèse budgétaire		BP 2017	Réalisé 2017	BP 2018
Récapitulatif des actions				
III-01	Médiathèque de Grez-en-Bouère	-43 700,00 €	-41 476,48 €	-41 115,00 €
III-02	Médiathèque de Meslay du Maine	-97 238,00 €	-89 038,92 €	-97 568,00 €
III-03	Réseau de lecture + informatisation	-20 119,40 €	-17 020,53 €	-21 159,40 €
III-04	Animations Lecture	-5 860,00 €	-3 806,36 €	-4 509,00 €
III-05	Spectacles	-25 683,00 €	-20 566,26 €	-26 270,00 €
III-06	Promotion	-8 300,00 €	-6 374,79 €	-7 070,00 €
III-07	Festival Ateliers Jazz	-58 601,00 €	-60 294,33 €	-52 791,00 €
III-08	Atmosphères 53	-1 000,00 €	-1 024,99 €	-2 000,00 €
III-09	Mayenne Culture	-1 095,74 €	-1 145,74 €	-2 954,66 €
III-10 - 11 - 12	Ecole de Musique + actions	-225 865,39 €	-236 989,62 €	-237 807,00 €
III-13	La Note Bleue	-1 250,00 €	-1 250,00 €	-1 350,00 €
III-14	Les Harmonies	-2 000,00 €	-1 891,43 €	-1 910,00 €
III-15	Festival "ça Grézille"	-3 000,00 €	-3 000,00 €	-5 000,00 €
TOTAL		-493 712,53 €	-480 879,45 €	-501 504,06 €

BUDGET CONSACRE AUX ACTIONS

(fonctionnement + investissement)

Synthèse budgétaire		BP 2017	BILAN 2017	BUDGET 2018		
Récapitulatif des actions		Charges CCPMG		Dépenses	Recettes	Charges CCPMG
III-01	Médiathèque de Grez-en-Bouère	-43 952,00 €	-41 613,52 €	46 690,00 €	5 393,00 €	-41 297,00 €
III-02	Médiathèque de Meslay du Maine	-97 966,00 €	-89 717,07 €	127 730,00 €	28 623,00 €	-99 107,00 €
III-03	Réseau de lecture + informatisation	-17 209,40 €	-18 108,92 €	64 536,00 €	40 854,60 €	-23 681,40 €
III-04	Animations Lecture	-5 860,00 €	-3 806,36 €	5 860,00 €	1 351,00 €	-4 509,00 €
III-05	Spectacles	-25 683,00 €	-20 566,26 €	26 560,00 €	2 920,00 €	-23 640,00 €
III-06	Promotion	-8 510,00 €	-6 552,63 €	7 280,00 €	34,00 €	-7 246,00 €
III-07	Festival Ateliers Jazz	-58 601,00 €	-59 520,15 €	55 116,00 €	2 325,00 €	-52 791,00 €
III-08	Atmosphères 53	-1 000,00 €	-1 024,99 €	2 000,00 €	0,00 €	-2 000,00 €
III-09	Mayenne Culture	-1 095,74 €	-1 145,75 €	2 954,00 €	0,00 €	-2 954,00 €
III-10 - 11 - 12	Ecole de Musique + actions	-231 418,39 €	-243 564,85 €	373 321,00 €	127 553,00 €	-245 768,00 €
III-13	La Note Bleue	-1 250,00 €	-1 250,00 €	1 350,00 €	0,00 €	-1 350,00 €
III-14	Les Harmonies	-2 000,00 €	-1 891,43 €	1 910,00 €	0,00 €	-1 910,00 €
III-15	Festival "ça Grézille"	-3 000,00 €	-3 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	-5 000,00 €
Total du service Culturel		-497 545,53 €	-491 761,93 €	720 307,00 €	209 053,60 €	-511 253,40 €

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

RAPPORT III – 01 – MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE DE GREZ EN BOUERE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT III – 02 – MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE DE MESLAY DU MAINE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT III – 03 – RESEAU DE LECTURE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer les conventions relatives à certaines actions (projet numérique avec le Conseil Départemental de la Mayenne – lecture plaisir...)
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer les avenants liés aux conventions « compétence lecture ».
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à modifier les règles de prêts.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

RAPPORT III – 04 – ANIMATIONS LECTURE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président à signer les conventions relatives à certaines actions.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT III – 05 – PROGRAMMATION

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le programme d'actions tel que présenté,
- ⇒ **Valide les inscriptions budgétaires proposées.**
- ⇒ Valide la mise en place d'un comité technique et d'un comité de pilotage pour l'écriture du projet culturel de territoire et la mutualisation avec le service culturel de la ville de Meslay du Maine.
- ⇒ **Valide les tarifs du spectacle en partenariat avec la Mairie de Meslay du Maine à 10€ pour les adultes (14 ans et plus) et 5€ pour les enfants (de 6 à 13ans inclus) et gratuit pour les moins de 6 ans.**

- ⇒ **Autorise le Président ou le Vice-président à signer la convention de partenariat avec la mairie de Meslay du Maine.**
- ⇒ **Valide les tarifs du spectacle en partenariat avec la médiathèque à 8€ pour les adultes (14ans et plus) 4€ pour les enfants de (6 à 13 ans inclus) et gratuit pour les moins de 6 ans.**
- ⇒ **Autorise le Président ou le Vice-président à signer les conventions à intervenir avec les Communes avec le Conseil Départemental de la Mayenne, les contrats avec les artistes et tous documents inhérents aux présents dossiers.**

RAPPORT III – 06 – PROMOTION

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT III – 07 – FESTIVAL DE JAZZ

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT III – 08 – ATMOPHERES 53

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT III – 09 – MAYENNE CULTURE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT III – 10 – 11 – 12 – ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le rapport moral présenté,
- ⇒ Valide l'ensemble du programme d'actions présenté,
- ⇒ Autorise le versement d'indemnités forfaitaires dans le cadre des stages (intervenants),
- ⇒ Valide le tarif des stages à 70€
- ⇒ Valide la convention financière pour le projet « Chorale » Mémé les Watts,
- ⇒ Valide la proposition pédagogique et financière des NAP,
- ⇒ Valide les tarifs pour l'année scolaire 2018-2019 tels que proposés,
- ⇒ Autorise le Président à signer la convention à intervenir avec le Conseil Départemental de la Mayenne.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer, les conventions à intervenir, les contrats et tous documents inhérents aux présents dossiers.

RAPPORT III – 13– ASSOCIATION LA NOTE BLEUE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le versement d'une subvention à l'association de 1 350€
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT III – 13– LES HARMONIES

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT III – 14– FESTIVAL « ça Grézille »

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le versement d'une subvention de 5 000€
- ⇒ Valide la mise à disposition de deux chalets pendant deux nuits en fonction des disponibilités
- ⇒ Valide la mise à disposition du mini-bus de la Communauté de Communes
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

Dossier N°5 – Rapports budgétaires commission enfance jeunesse et sport

Rapporteur, Jean-Marc Poulain Vice-président en charge de la commission enfance jeunesse et sport de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, présente la synthèse des rapports budgétaires 2018 de la commission enfance jeunesse et sport, les rapports budgétaires ayant été transmis aux membres du Conseil Communautaire.

SYNTHÈSE des rapports budgétaires



VI- ENFANCE JEUNESSE SPORT Responsable : Jean-Marc POULAIN

I - ACTION : COORDINATION

AMBITION DE L'ACTION

Développement de la politique Enfance, Jeunesse et Sports sur l'ensemble du territoire du Pays de Meslay-Grez.

OBJECTIFS : Dans le cadre du PROJET EDUCATIF INTERCOMMUNAL 2016 / 2020

Maintenir la dynamique de développement sur la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et le sport tout en prenant soin d'être au plus près des besoins de la population locale.

Continuer le travail engagé sur le Projet Éducatif Intercommunal.

Mettre en avant l'importance d'avoir une vision communautaire pour répondre aux besoins du territoire de la CCPMG.

OBJECTIFS 2018

Assurer l'encadrement du personnel, la gestion financière (RAM, Jeunesse, Sport), leurs véhicules, les équipements sportifs.

Piloter les projets et faire du lien avec tous les partenaires concernés.

Assurer le suivi des contrats avec les partenaires institutionnels (CAF, MSA,...)

Etude de la possibilité d'harmoniser les logiciels informatiques et la mise en place d'un portail famille.

ENFANCE :

Accompagner les professionnels : soutien technique et pédagogique.

Mise à disposition de malle pédagogique et intervention d'éducateur sportif.

ENJEUX 2018

- Étudier la complémentarité, l'harmonisation et la coordination des offres de services des accueils sur le territoire.
- Coordonner le travail sur la diversification des modes de garde, sur l'harmonisation et la complémentarité des accueils et sur la mise en place d'une politique sportive mutualisée au service des habitants.
- Permettre aux habitants du territoire de bénéficier d'un guichet unique sur lequel, ils pourraient retrouver tous les accueils et activités existants et accessibles pour leurs besoins. Créer une interface interactive et conviviale entre les familles, les communes et la CCPMG.

ACTION : COORDINATION					
SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2017	BUDGET 2018		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
VI-01/02	PEI - COORDINATION	(1) -3 577,71 €	45 480,00 €	21 960,00 €	-23 520,00 €
VI-04	Enfance	35,56 €	6 750,00 €	4 821,00 €	-1 929,00 €
VI-08	Informatisation	0,00 €	100 000,00 €	86 404,00 €	-13 596,00 €
Total Coordination		-3 542,15 €	152 230,00 €	113 185,00 €	-39 045,00 €

(1) Régularisation exceptionnelle versement CAF 2016

II - ACTION : PETITE ENFANCE

AMBITION DE L'ACTION

Accompagner les Assistantes Maternelles et Parents en recherche de mode de garde dans leurs problématiques quotidiennes.

Proposer des animations et une mise en réseau des professionnels de la Petite Enfance du territoire.

Participer à la professionnalisation des Assistantes Maternelles.

OBJECTIFS

Adapter les temps de rencontres sur le territoire aux besoins des Assistantes Maternelles.

Maintenir le lien qui existe entre les professionnels de la petite enfance et le RAM.

Mettre en place les projets validés dans le cadre du Projet Pédagogique.

OBJECTIFS 2018: RELAIS ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

- Informer les parents et les professionnels de la petite enfance
- Animer, échanger autour des pratiques professionnelles
- Observer les conditions locales d'accueil de la petite enfance

ACTION : PETITE ENFANCE					
SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2017	BUDGET 2018		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
VI-03	Relais Assistantes Maternelles	5 350,35 €	31 540,00 €	26 900,00 €	-4 640,00 €
Total Petite Enfance		5 350,35 €	31 540,00 €	26 900,00 €	-4 640,00 €

Régularisation CAF + Subvention Jumpy

III - ACTION : JEUNESSE

AMBITION DE L'ACTION

Accompagner et soutenir les jeunes de 13 à 25 ans du territoire dans leurs projets et initiatives

Proposer des animations pendant les petites vacances scolaires et la période estivale

Informers les jeunes sur différentes thématiques (logement, santé, emploi...)

OBJECTIFS

- Assurer le suivi de nouveaux groupes et renforcer le suivi des groupes naissants.
- Continuer à assurer des partenariats durables et à proposer des animations communes avec les Accueils de Loisirs concernant l'âge « passerelle » (11-13 ans)
- Proposer de nouvelles animations aux jeunes du territoire
- Développer des groupes de jeunes dans les communes qui sont en demande
- Orienter, diriger et accompagner au mieux les jeunes vers des structures adaptées à leurs recherches. (Point Information Jeunesse)

ACTION : JEUNESSE					
SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2017	BUDGET 2018		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
VI-05	Jeunesse	-27 920,99 €	72 390,00 €	38 939,00 €	-33 451,00 €
VI-06	Point Information Jeunesse	-851,00 €	930,00 €	0,00 €	-930,00 €
Total Jeunesse		-28 771,99 €	73 320,00 €	38 939,00 €	-34 381,00 €

IV - ACTION : AFFAIRES SCOLAIRES

AMBITION DE L'ACTION

Favoriser la mise en place de projets d'apprentissage de la citoyenneté à l'école

Contribuer à la découverte d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire pour les élèves des écoles primaires.

OBJECTIFS

Perenniser la pratique de la natation dans les écoles.

Maintenir les actions éducatives sportives et culturelles dans les écoles ainsi que les actions de prévention et d'information.

ENJEUX ET NOUVEAUTÉ 2018

- Renforcer le liens existants entre CCPMG, les écoles et les collèges
- Poursuivre les Activités avec les écoles (Voile, Escalade, Musique)
- Accueillir les scolaires dans l'objectif du « savoir nager »
- Mettre à disposition du matériel et des équipements sportifs pour pratiquer d'autres activités. (Tchoukball, course d'orientation, gymnastique,...).
- Accompagner le RASED à travers l'achat de matériel pédagogique.
- Participer au animations de la maison de l'Europe dans le cadre de la convention

Dépenses de transports pour les activités à destination des scolaires

Le transport est pris en charge par la CCPMG, le coût du transport pour l'année 2017 est de 35 047,46€ (activités : escalade, voile, piscine, musique et gymnase)

	2016	2017	2018
Animations sportives	20 083€	23 495,65 €*	25 500 €
Activité Natation	4 604 €	9 719,85€	11 000 €
Interventions Musicales	0 €	1 831,96 €	2 500 €
TOTAL	24 687 €	35 047,46 €	39 000 €

* dont 5 200€ de reste à payer de 2016

ACTION : AFFAIRES SCOLAIRES					
SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2017	BUDGET 2018		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
VI-07	Ecoles et Collèges	-126 483,41 €	170 370,00 €	34 641,00 €	-135 729,00 €
Total Affaires Scolaires		-126 483,41 €	170 370,00 €	34 641,00 €	-135 729,00 €

V - ACTION : SPORT

AMBITION DE L'ACTION

Soutien technique et pédagogique aux associations sportives du territoire.

Encourager la formation des bénévoles, et notamment les jeunes.

Encourager et développer les pratiques sportives, par la mise à disposition d'équipements adaptés et répartis sur l'ensemble du territoire.

Assurer un confort et une sécurité pour tous les pratiquants.

OBJECTIFS

- Mettre en place un encadrement de qualité mutualisé à destination des jeunes afin de renforcer l'accompagnement des bénévoles sur le plan technique et ainsi pérenniser la vie associative sur le territoire
- Maintenir ou améliorer la qualité des équipements sportifs intercommunaux
- Rationaliser les créneaux d'occupation des salles de sports du territoire
- Mettre en place des actions en faveur des associations et les accompagner dans leurs projets
- Réhabilitation salle de Tennis Squash, Projet salle de sport de Bazougers

ENJEUX ET NOUVEAUTÉ 2018

- Entretien et améliorer les équipements du territoire du Pays de Meslay Grez et leur utilisation pour permettre aux utilisateurs de se les approprier et de les faire vivre.
- Entamer le travail en partenariat avec la commune de Meslay pour aboutir à la mise en place d'un accompagnement mutualisé de qualité à destination des jeunes, effectif en septembre 2018.
- Permettre aux habitants de trouver plus facilement l'offre sportive (à destination des jeunes) qui leur convient en élargissant le service à tout le territoire du pays Meslay-Grez.
- Soutenir la formation des bénévoles à travers une enveloppe de 2000€.

TRAVAUX ET ACHAT DE MATÉRIEL DANS LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

➤ SALLE DE SPORTS INTERCOMMUNALE DE MESLAY DU MAINE

- Mise en place de panneaux de basket amovibles réglables en hauteur : 1900€
- Mise en place de boîtes aux lettres extérieures : 350€
- Protection du bas des cibles de tir à l'arc : 500€

➤ SALLE DE SPORTS INTERCOMMUNALE DE BAZOUGERS

Le projet de cette nouvelle salle de sport va démarrer en 2018. Le financement sera le même que pour les autres équipements communautaires sur la base de 55% CCPMG et 45% Commune. Les associations seront consultées afin de répondre au mieux aux besoins, tout en respectant l'intérêt communautaire.

Une enveloppe de 200 000€ est prévue au budget 2018 pour couvrir les frais d'études.

La livraison de cette salle est prévue pour le 1^{er} semestre 2020.

➤ SALLE DE TENNIS/SQUASH INTERCOMMUNALE

A partir du mois de Mai 2018, les travaux de réhabilitation de la salle pourront commencer.

• Éléments qui feront l'objet de la réhabilitation:

- | | |
|---|--|
| - Isolation par l'extérieur | - Relamping (500 LUX au sol) |
| - Rénovation des menuiseries | - Séparation amovible entre les 2 courts de Tennis |
| - Isolation et remplacement de la toiture | - 1 terrain extérieur |
| - Vestiaires , Club House, sanitaires | - Ventilation |
| - Local matériel | |

Plan de financement prévisionnel
validé au conseil communautaire
du 30 janvier 2018

	BP 2017	Stade APD
DEPENSES	En € TTC	En € TTC
TRAVAUX	1 000 000,00 €	1 166 000,00 €
TOTAL	1 000 000,00 €	1 166 000,00 €
RECETTES		
ETAT - CIR	150 000,00 €	170 942,00 €
Leader	100 000,00 €	100 000,00 €
Conseil Régional - NCR	200 000,00 €	375 000,00 €
Conseil Départemental - Cterritoire	75 000,00 €	75 000,00 €
FCTVA	164 040,00 €	191 000,00 €
Besoin de financement	310 960,00 €	254 058,00 €
TOTAL	1 000 000,00 €	1 166 000,00 €

➤ STRUCTURES ARTIFICIELLES D'ESCALADES

Achat de paniers et de kits baudriers/mousquetons ainsi que 80 prises d'escalade pour un total de 2 300€.

AUTRES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Entretien, Conventions

➤ SALLE DE SPORTS INTERCOMMUNALE DE VAL DU MAINE

➤ SALLE DE JUDO INTERCOMMUNALE

➤ SALLES DE SPORTS COMMUNALES

Convention d'utilisation pour les salles de BOUERE et de VILLIERS-CHARLEMAGNE

➤ EQUIPEMENT DE PLEIN AIR

➤ PISCINE L'AZURÉO

Ouverture de la piscine le 24/06/2016, le conseil communautaire a décidé de confier la gestion de l'équipement à un délégataire de service public (séance du 25/07/2015).

Tableau cout de la DSP

CEP offre finale définitive								
	2016	2017	2018	2019	2020	2021		
PRESTALIS (après 2nd tour de négociation)	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Total 6 ans	Moyenne
Subvention demandée	392 025	374 387	372 938	371 485	369 965	368 377	2 249 177	374 863
Redevances perçues	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	48 000	8 000
Coût CCPMG (hors CSP)	384 025	366 387	364 938	363 485	361 965	360 377	2 201 177	366 863
Contrepartie CSP (charge CCPMG) scolaires	32 720	32 720	32 720	32 720	32 720	32 720	196 320	32 720
Coût net global à la charge de la CCPMG	416 745	399 107	397 658	396 205	394 685	393 097	2 397 497	399 583

Pour 2017, les prévisions budgétaires ont été respectées

➤ PISCINE DE SAINT CHARLES LA FORÊT

Poursuite du partenariat de façon à ce que tous les habitants du territoire puissent fréquenter la piscine découverte de St Charles la Forêt dont l'utilité est nécessaire, l'été, en complément de l'AZUREO.

Base partenariat financier : 45% du déficit de fonctionnement pour l'ouverture de la piscine en juillet – Aout avec un plafond annuel de 5 000€

ACTION : SPORT					
SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2017	BUDGET 2018		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
VI-09	Associations sportives	-16 228,71 €	17 185,00 €	16,00 €	-17 169,00 €
VI-10	Salle de sports de Meslay	-52 895,78 €	68 082,00 €	10 787,00 €	-57 295,00 €
VI-11	Salle de sports de Val Du Maine	-72 903,86 €	87 041,00 €	13 098,00 €	-73 943,00 €
VI-12	Salle de Bazougers	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €
VI-13	Salle de Judo	-2 326,48 €	5 386,00 €	2 101,00 €	-3 285,00 €
VI-14	Salle de Tennis/Squash	9 518,72 €	1 159 390,00 €	880 301,00 €	-279 089,00 €
VI-15	Salles de sports communales	-9 113,40 €	14 637,00 €	5 347,00 €	-9 290,00 €
VI-16	Structures Artificielles d'Escalade	-2 360,62 €	2 300,00 €	131,00 €	-2 169,00 €
VI-17	Equipements de plein air	-6 163,46 €	6 191,00 €	0,00 €	-6 191,00 €
VI-18	Piscine Azuréo	* -398 467,06 €	627 192,00 €	401 236,00 €	-225 956,00 €
VI-19	Piscine St Charles	-4 695,52 €	5 000,00 €	0,00 €	-5 000,00 €
Total Sport		-555 636,17 €	2 192 404,00 €	1 513 017,00 €	-679 387,00 €

(*) NCR Région non perçu en 2017

BUDGET CONSACRE AUX ACTIONS

Fonctionnement + investissement					
SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2017	BUDGET 2018		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
VI-01/02	PEI - Coordination	(1) -3 577,71 €	45 480,00 €	21 960,00 €	-23 520,00 €
VI-03	Relais Assistantes Maternelles	(2) 5 350,35 €	31 540,00 €	26 900,00 €	-4 640,00 €
VI-04	Enfance	(3) 35,56 €	6 750,00 €	4 821,00 €	-1 929,00 €
VI-05	Jeunesse	-27 920,99 €	72 390,00 €	38 939,00 €	-33 451,00 €
VI-06	Point Information Jeunesse	-851,00 €	930,00 €	0,00 €	-930,00 €
VI-07	Ecoles et collèges	-126 483,41 €	170 370,00 €	34 641,00 €	-135 729,00 €
VI-08	Informatisation	0,00 €	100 000,00 €	86 404,00 €	-13 596,00 €
VI-09	Associations sportives	-16 228,71 €	17 185,00 €	16,00 €	-17 169,00 €
VI-10	Salle de sports de Meslay	-52 895,78 €	68 082,00 €	10 787,00 €	-57 295,00 €
VI-11	Salle de sports de Val Du Maine	-72 903,86 €	87 041,00 €	13 098,00 €	-73 943,00 €
VI-12	Salle de Bazougers	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €
VI-13	Salle de Judo	-2 326,48 €	5 386,00 €	2 101,00 €	-3 285,00 €
VI-14	Salle de Tennis/Squash	9 518,72 €	1 159 390,00 €	880 301,00 €	-279 089,00 €
VI-15	Salles de sports communales	-9 113,40 €	14 637,00 €	5 347,00 €	-9 290,00 €
VI-16	Structures Artificielles d'Escalade	-2 360,62 €	2 300,00 €	131,00 €	-2 169,00 €
VI-17	Equipements de plein air	-6 163,46 €	6 191,00 €	0,00 €	-6 191,00 €
VI-18	Piscine Azuréo	(4) -398 467,06 €	627 192,00 €	401 236,00 €	-225 956,00 €
VI-19	Piscine St Charles	-4 695,52 €	5 000,00 €	0,00 €	-5 000,00 €

- (1) Régularisation exceptionnelle versement CAF 2016
(2) Régularisation CAF + Subvention Jumpy
(3) Achat de VTT
(4) NCR Région non perçu en 2017

RÉSULTATS NETS DES ACTIONS

(FONCTIONNEMENT+ remboursement du capital des emprunts)

Fonctionnement+remb capital					
SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2017	BUDGET 2018		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
VI-01/02	PEI - Coordination	-3 577,71 €	45 470,00 €	21 950,00 €	-23 520,00 €
VI-03	Relais Assistantes Maternelles	-3 358,81 €	28 965,00 €	24 000,00 €	-4 965,00 €
VI-04	Enfance	35,56 €	2 200,00 €	1 800,00 €	-400,00 €
VI-05	Jeunesse	-27 477,53 €	71 205,00 €	38 745,00 €	-32 460,00 €
VI-06	Point Information Jeunesse	-851,00 €	930,00 €	0,00 €	-930,00 €
VI-07	Ecoles et collèges	-125 231,39 €	144 300,00 €	10 000,00 €	-134 300,00 €
VI-08	Informatisation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
VI-09	Associations sportives	-16 154,79 €	17 085,00 €	0,00 €	-17 085,00 €
VI-10	Salle de sports de Meslay	-52 647,22 €	65 136,00 €	9 429,00 €	-55 707,00 €
VI-11	Salle de sports de Val Du Maine	-72 933,86 €	75 903,00 €	8 990,00 €	-66 913,00 €
VI-12	Salle de Bazougers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
VI-13	Salle de Judo	-2 326,48 €	4 985,00 €	1 700,00 €	-3 285,00 €
VI-14	Salle de Tennis/Squash	-9 443,44 €	7 140,00 €	800,00 €	-6 340,00 €
VI-15	Salles de sports communales	-9 113,40 €	9 290,00 €	0,00 €	-9 290,00 €
VI-16	Structures Artificielles d'Escalade	-2 360,62 €	1 500,00 €	0,00 €	-1 500,00 €
VI-17	Equipements de plein air	-6 163,46 €	6 191,00 €	0,00 €	-6 191,00 €
VI-18	Piscine Azuréo	-346 877,48 €	500 229,00 €	163 011,00 €	-337 218,00 €
VI-19	Piscine St Charles	-4 695,52 €	5 000,00 €	0,00 €	-5 000,00 €
Total Actions service Enfance Jeunesse		-683 177,15 €	985 529,00 €	280 425,00 €	-705 104,00 €

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

RAPPORT VI – 01 – PROJET EDUCATIF INTERCOMMUNAL

Sur le projet d'informatisation du service et la mise en place d'un portail famille, le président précise qu'il propose une inscription budgétaire qui ne vaut pas engagement. Ce dossier fera l'objet d'une étude approfondie à partir des besoins des collectivités souhaitant adhérer au projet et à sa mise en œuvre.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Prend acte du rapport présenté
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers

RAPPORT VI – 02 – COORDINATION

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT VI – 03– RELAIS ASSISTANTE(S) MATERNELLE(S)

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT VI – 04– ENFANCE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Valide l'investissement lié au renouvellement de VTT
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT VI – 05– ENFANCE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Valide l'enveloppe d'aide aux projets de jeunes de 1 500 euros.
- ⇒ Valide les tarifs d'animations comme indiqués ci-dessous :

	Tranche 1 QF<800	Tranche 2 800<QF<1200	Tranche 3 QF>1200
Adhésion	1€	1€	1€
Séjour (prix par jour)	24€	27€	30€
Sortie	10€	11€	12€
Kokoh-Lanta	35€	40€	45€
Soirée animation	5€	6€	7€
Activité avec intervenant	5€	6€	7€
Séjour Automne	90€	95€	105€

- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT VI – 06– POINT INFORMATION JEUNESSE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer le renouvellement du label « IJ »
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT VI – 07– ECOLES ET COLLEGES

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT VI – 08– INFORMATION DES SERVICES

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT VI – 09– ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Valide l'enveloppe d'aide à la formation des bénévoles de 2 000 euros.
- ⇒ Valide le principe d'acquisition de matériel de sport lié aux salles de sports communautaires.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT VI – 10– SALLE DE SPORTS INTERCOMMUNALE à Meslay du Maine

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer la convention d'utilisation des équipements sportifs avec les collèges du territoire et le Conseil Départemental de la Mayenne.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT VI – 11– SALLE DE SPORTS INTERCOMMUNALE à Val du Maine

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT VI – 12– SALLE DE SPORTS INTERCOMMUNALE à Bazougers

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre à venir.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT VI – 13– SALLE DE JUDO

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT VI – 14– SALLE DE TENNIS/SQUASH

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT VI – 15– SALLES COMMUNALES

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT VI – 16– STRUCTURES ARTIFICIELLES D'ESCALADE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT VI – 17– EQUIPEMENTS DE PLEIN AIR

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT VI – 18– PISCINE L'AZUREO à Meslay du Maine

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT VI – 19– PISCINE SAINT CHARLE LA FORET

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

Dossier N°6 – Rapports budgétaires commission affaires sociales

Rapporteur, Christian Boulay Vice-président en charge de la commission affaires sociales de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, présente la synthèse des rapports budgétaires 2018 de la commission affaires sociales, les rapports budgétaires ayant été transmis aux membres du Conseil Communautaire.

SYNTHÈSE des rapports budgétaires



VII - AFFAIRES SOCIALES

Responsable : Christian BOULAY

2 Actions :

- SOUTIEN AUX PUBLICS EN DIFFICULTÉS

Accompagner les personnes âgées et les publics en difficulté du territoire afin de les soutenir et de faciliter leur vie quotidienne

- SERVICES A LA POPULATION

Maintenir et développer une offre de services de proximité aux populations

En gestion directe :

- Les études et actions visant à favoriser le maintien, le développement des services de santé et l'installation des professionnels de santé (médecinaux et paramédicaux), notamment par la création d'un pôle santé composé d'une ou plusieurs antennes.
- Création et soutien de la maison de services au public (MSAP)
- Gestion des équipements administratifs, médico-sociaux éducatifs d'intérêt communautaire : « L'espace La Forge » intercommunal à Grez en Bouère.
- Soutien financier aux associations qui en font la demande et après étude des dossiers

Gestion confiée au CIAS Meslay-Grez :

- La gestion de l'aide alimentaire en liaison avec la Banque Alimentaire de la Mayenne
- L'instruction du micro crédit social
- La coordination des acteurs locaux et les institutions publiques et privées (CCAS, conseil départementale, ...)
- La gestion du service SSIAD (Services de Soins Infirmiers A Domicile)

Rapport VII-01
les pôles santé Grez en Bouère, Meslay du Maine et Villiers Charlemagne

Objectifs pour 2018

Contribuer au maintien d'une offre de soins de qualité, accessible à tous et adaptée aux besoins de chacun.

Enjeux et nouveautés 2018

En 2018, un espace sera aménagé à Villiers-Charlemagne pour accueillir un cabinet d'infirmières et un cabinet de kinésithérapeute, une bureau de permanence et une salle d'attente. Parallèlement, une extension du pôle santé de Meslay du Maine et une réorganisation du pôle santé à Grez en Bouère sont à prévoir. Ces projets sont menés en concertation avec les pôles santé existants pour privilégier le travail en réseau des professionnels.

Budget consacré

Pole santé Villiers Charlemagne

Opération 265					
Articles	DEPENSES	BP 2017	Réalisé 2017	RAR 2017	BP 2018 TTC
2313	Travaux	300 000,00 €	580,34 €	299 419,66 €	492 000,00 €
238	Avances forfaitaires				
	total	300 000,00 €	580,34 €	299 419,66 €	492 000,00 €

Articles	RECETTES	BP 2017	Réalisé 2017	RAR 2017	BP 2018
1321	Etat DETR	125 000,00 €	4 550,00 €	120 450,00 €	127 000,00 €
1321	Etat FSI, 2017		4 550,00 €		86 450,00 €
1322	Conseil Régional	60 000,00 €	- €	60 000,00 €	60 000,00 €
1323	Conseil départemental	15 000,00 €	0	15 000,00 €	50 000,00 €
10222	FCTVA 2017				95,00 €
10222	FCTVA 2018				80 708,00 €
1641	Emprunt				87 747,00 €
	total	200 000,00 €	9 100,00 €	195 460,00 €	402 000,00 €
	BILAN	- 100 000,00 €	8 519,66 €	- 101 969,66 €	- €

Pole santé Meslay du Maine

Opération 270		
Articles	DEPENSES	BP 2018 TTC
2313	Travaux	360 000,00 €
2313	Etudes	60 000,00 €
	total	420 000,00 €

Articles	RECETTES	BP 2018
1321	Etat DETR	120 000,00 €
1321	Etat FSI 2018	100 000,00 €
1322	Conseil Régional	60 000,00 €
10222	FCTVA	68 897,00 €
	surfinancement	66 958,00 €
	total	415 855,00 €

Bilan - 4 145,00 €

		Budget 2018			
Rapport VII -1	PÔLES SANTÉS	Opérations	Dépenses	Recettes	Résultats CCPMG
	Fonctionnement	- 13 667,48 €	165 599,00 €	142 700,00 €	- 22 899,00 €
	Investissement	- 8 035,35 €	922 000,00 €	842 636,00 €	- 79 364,00 €
		- 21 702,83 €	1 087 599,00 €	985 336,00 €	- 102 263,00 €

Rapport VII-02
LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Objectifs pour 2018

Délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics

Enjeux et nouveautés 2018

Les services jeunesse, lecture et l'espace multimédia souhaitent proposer un temps fort sur le numérique sur notre territoire en 2018.

Budget consacré



Maison de services aux publics	Bilan 2017	Budget 2018		
		Dépenses	Recettes	Résultats CCPMG
Fonctionnement	- 33 108,77 €	83 398,00 €	34 437,00 €	- 48 961,00 €
Investissement	- 178,00 €	405,00 €	66,00 €	- 339,00 €
	- 33 286,77 €	83 803,00 €	34 503,00 €	- 49 300,00 €

Rapport VII-03 Le centre administratif de Grez en Bouère

Objectifs pour 2018

Héberger l'antenne solidarité, le centre médico psychologique, jardin fleuri, l'ADMR de Grez en Bouère et la permanence de la mission locale.

Enjeux et nouveautés 2018

Une enveloppe budgétaire de 72 311 € est réservée pour des aménagements et des travaux d'entretien du bâtiment. Cette enveloppe est nécessaire pour conforter le siège de la zone d'action médico sociale de Grez-en-Bouère.

Budget consacré

CENTRE ADMINISTRATIF	Bilan 2017	Budget 2018		
		Dépenses	Recettes	Résultats CCPMG
Fonctionnement	26 906,22 €	28 875,00 €	55 900,00 €	27 025,00 €
Investissement	- €	86 500,00 €	14 189,00 €	- 72 311,00 €
	26 906,22 €	115 375,00 €	70 089,00 €	- 45 286,00 €

Soutien financier aux associations qui en font la demande et après étude du dossier

Rapport VII-04

L'aide à domicile en milieu rural (ADMR)

Les membres de la commission proposent de valider la subvention annuelle de 32 638 € (subvention identique à 2017)

Rapport VII-05

La mission locale 53 (ML 53)

La commission propose de valider la subvention annuelle de 8 549 € et de valider les écritures budgétaires.

Rapport VII-06

Le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)

La commission propose de fixer la subvention à 500 € pour 2018 (300 € en 2017)

Rapport VII-07

L'association Jardin Fleuri (EDI)

Soutien à l'espace de découverte et d'initiative (EDI) par une subvention à hauteur de 1 300 € et une subvention à hauteur des loyers (subvention versée par la CCPMG et recettes de loyer perçue dans le cadre du budget pôle santé et centre administratif)

Soutien financier aux associations qui en font la demande et après étude du dossier

		Bilan 2017	Budget 2018		
			Dépenses	Recettes	Résultats CCPMG
Rapport VII - 04	ADMR	- 32 638,00 €	32 638,00 €		- 32 638,00 €
Rapport VII - 05	MISSION LOCALE 53	- 8 890,73 €	8 899,00 €		- 8 899,00 €
Rapport VII - 06	CIDFF	- 300,00 €	500,00 €		- 500,00 €
Rapport VII - 07	JARDIN FLEURI *	- 9 081,00 €	9 155,00 €		- 9 155,00 €
TOTAL		- 50 909,73 €	51 192,00 €	- €	- 51 192,00 €

** Les recettes de loyers s'élèvent à 7 885 € soit une charge réelle de 1 270 € (perçues dans les budgets pôle santé et centre administratif)*

Rapport VII-8 CIAS Meslay-Grez

Objectifs pour 2018

Soutenir le fonctionnement du CIAS Meslay-Grez

Enjeux et nouveautés 2018

Le CIAS sollicite une subvention d'équilibre principalement à hauteur des besoins pour l'action aide alimentaire, le SSIAD est un budget annexe du CIAS. La subvention sera ajustée en fin d'année en fonction du réalisé

Budget consacré		Bilan 2017 CCPMG	Budget 2018		
			Dépenses	Recettes	Résultats CCPMG
Rapport VII - 8	CIAS	- 14 549,50 €	14 347,00 €		- 14 347,00 €

Rapport VII-9 Projet de territoire santé personnes âgées

Objectifs pour 2018

Conduire une réflexion sur l'ensemble des thématiques sociales pour aboutir à un projet de territoire qui définira la politique du Pays de Meslay-Grez en faveur des personnes âgées et de la santé en général.

Enjeux et nouveautés 2018

Cette étude est nécessaire pour tendre vers la signature d'un contrat local de Santé (CLS). Elle doit permettre de redéfinir la politique de la collectivité en faveur des personnes âgées. Enfin, elle sera très utile pour guider l'action du CIAS qui vient d'être créée.

Budget consacré		Bilan 2017 CCPMG	Budget 2018		
			Dépenses	Recettes	Résultats CCPMG
Rapport VII - 8	projet de territoire social	- €	10 000,00 €		- 10 000,00 €

Récapitulatif financier Fonctionnement et investissement

	Bilan 2017	budget 2018		
		Dépenses	Recettes	Résultats CCPMG
Rapport VII - 01 PÔLES SANTÉS	- 21 702,83 €	1 087 599,00 €	1 052 294,00 €	- 35 305,00 €
Rapport VII - 02 MAISON DE SERVICES AU PUBLIC	- 33 286,77 €	83 803,00 €	34 503,00 €	- 49 300,00 €
Rapport VII - 03 CENTRE ADMINISTRATIF	26 906,22 €	115 375,00 €	70 089,00 €	- 45 286,00 €
Rapport VII - 04 ADMR	- 32 638,00 €	32 638,00 €		- 32 638,00 €
Rapport VII - 05 MISSION LOCALE 53	- 8 890,73 €	8 899,00 €		- 8 899,00 €
Rapport VII - 06 CIDFF	- 300,00 €	500,00 €		- 500,00 €
Rapport VII - 07 JARDIN FLEURI	- 9 081,00 €	9 155,00 €		- 9 155,00 €
Rapport VII - 08 CIAS Meslay-Grez	- 14 549,50 €	14 347,00 €		- 14 347,00 €
Rapport VII - 09 projet de territoire santé	- €	10 000,00 €		- 10 000,00 €
TOTAL	- 93 542,61 €	1 362 316,00 €	1 156 886,00 €	- 205 430,00 €

Récapitulatif financier Fonctionnement + remboursement de capital d'emprunt

	Bilan 2017	Budget 2018		
		Dépenses	Recettes	Résultats CCPMG
Rapport VII - 01 PÔLES SANTÉS	- 13 670,01 €	159 399,00 €	136 500,00 €	- 22 899,00 €
Rapport VII - 02 MAISON DE SERVICES AU PUBLIC	- 33 108,77 €	83 398,00 €	34 437,00 €	- 48 961,00 €
Rapport VII - 03 CENTRE ADMINISTRATIF	26 906,22 €	28 875,00 €	55 900,00 €	27 025,00 €
Rapport VII - 04 ADMR	- 32 638,00 €	32 638,00 €		- 32 638,00 €
Rapport VII - 05 MISSION LOCALE 53	- 8 890,73 €	8 899,00 €		- 8 899,00 €
Rapport VII - 06 CIDFF	- 300,00 €	500,00 €		- 500,00 €
Rapport VII - 07 JARDIN FLEURI	- 9 081,00 €	9 155,00 €		- 9 155,00 €
Rapport VII - 08 CIAS Meslay-Grez	- 14 549,50 €	14 347,00 €		- 14 347,00 €
Rapport VII - 09 projet de territoire	- €	10 000,00 €		- 10 000,00 €
TOTAL	- 85 331,79 €	347 211,00 €	226 837,00 €	- 120 374,00 €

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

RAPPORT VII – 01 – POLES DE SANTE à Grez en Bouère et à Meslay du Maine

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport présenté
- ⇒ Valide les travaux d'agrandissement et d'aménagement sur les deux sites
- ⇒ Valide les plans de financement proposés
- ⇒ Valide les inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT VII – 02– LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport présenté et la mise en place d'une action autour du numérique.
- ⇒ Valide le budget prévisionnel 2018 tel que proposé.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT VII – 03– CENTRE ADMINISTRATIF DE GREZ EN BOUERE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT VII – 04– L'AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Valide le montant de la subvention annuelle à 32 638 euros
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT VII – 05– LA MISSION LOCALE 53

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Valide le montant de la subvention à 8 549 euros
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT VII – 06– CENTRE D'INFORMATIONS SUR LES DROITS DE FEMMES ET DES FAMILLES CIDFF

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Valide le montant de la subvention à 500 euros pour l'année 2018.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier

RAPPORT VII – 07– L'ASSOCIATION JARDIN FLEURI

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT VII – 08– CIAS

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier

RAPPORT VII – 09– PROJET DE TERRITOIRE PERSONNES AGEES

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport présenté et les inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à lancer l'étude.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

Dossier N°7 – Rapports budgétaires commission collecte, traitement et prévention déchets

Rapporteur, Michel Cottereau Vice-présidente en charge de la commission collecte, traitement et préventions déchets de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, présente la synthèse des rapports budgétaires 2018 de la commission collecte, traitement et préventions déchets, les rapports budgétaires ayant été transmis aux membres du Conseil Communautaire.

SYNTHÈSE des rapports budgétaires



IV- COLLECTE, TRAITEMENT ET PRÉVENTION DÉCHETS

Responsable : Michel COTTEREAU

I – ACTION : COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

A – Ambition du programme

Collecter, traiter diminuer les tonnages d'ordures ménagères, maitriser les coûts de collecte et de traitement en y associant notre volonté d'agir avec nos actions de "Prévention, sensibilisation, réduction, communication " : JETER MOINS ET TRIER MIEUX

Synthèse des résultats de collecte

	variation tonnages 2016/2017	Résultats 2016 (Kg/hab)	Résultats 2017 (Kg/hab)	Objectif 2018 (Kg/hab)
collecte Ordures Ménagères	-2,4%	159	154	146
collecte sélective	1,3 %	85	86	101
collecte en déchetteries	20 %	256	306	223

B - Objectifs 2018

- Poursuivre et maitriser la collecte et le traitement des déchets
- Continuer à sensibiliser les habitants à la réduction des tonnages d'ordures ménagères grâce aux actions de prévention
- continuer à communiquer sur le monoflux, sensibiliser les habitants au tri sélectif et à la qualité du tri
- Continuer à sensibiliser les habitants aux collectes du bois, des D.E.E.E., des textiles, des meubles (ex : filière Eco mobilier) et développer celles-ci sur de nouveaux sites (filière bois à la déchetterie de Bazougers et Val-du-Maine)
- Engager les investissements nécessaires à l'évolution du service en maintenant un niveau de service de qualité

C – *Moyens mis en œuvre*

Collecte et traitement des déchets

Rapport IV – 01-02-03-04-05-08

- En 2017, 1 commune a basculé sur la collecte complète en non porte à porte : Grez-en-Bouère
- Au 1^{er} janvier 2018, 2 communes ont basculé sur la collecte complète en non porte à porte : Bazougers et Val-du-Maine ; Bouère au second trimestre 2018 ; Meslay-du-Maine et Villiers-Charlemagne basculeront sur la collecte tout en non porte à porte à compter du 2^{ème} semestre 2018
- Le prix de traitement des ordures ménagères reste identique, à 73,95 € ht la tonne
- À compter du 01.01.2018, la TGAP passe de 15 à 16,00 € sur le poste encombrants
- Il conviendra de relancer une consultation pour le marché "monoflux " courant du 2^{ème} semestre 2018, en essayant de réaliser un groupement de commandes avec d'autres collectivités
- Il est proposé de passer un avenant avec la Société DUFEU pour le broyage des déchets verts sur Bazougers et Val-du-Maine dont les plates-formes de déchets verts ont été mises en service en fin d'année 2017.
- Reprise des ferrailles et batteries
Il est proposé de passer un avenant avec la Société PASSENAUD pour prolonger leur reprise des ferrailles et batteries jusqu'au 31.12.2018
- Rotations de bennes en déchetteries
Le marché avec l'entreprise SECHE TRANSPORTS est reconduit pour une 3^{ème} année, à compter du 12 avril 2018
- L'exploitation des données concernant le taux de remplissage des conteneurs OM semi-enterrés et des conteneurs à verre pour optimisation des tournées de collecte va être dénoncée, au vu des résultats non satisfaisants et conformément au contrat de la société BH Technologies

Collecte en des déchetteries

Rapport IV – 03

- L'éco-organisme "Eco Mobilier" a bénéficié d'un ré-agrément pour la filière des Déchets d'Eléments d'Ameublement. Il convient d'autoriser le Président ou Vice Président à signer ce nouveau contrat.
- L'éco-organisme "Eco-DDS " a bénéficié d'un ré-agrément pour la filière des Déchets Diffus Spécifiques ménagers (DDS ménagers). Il convient d'autoriser le Président ou Vice Président à signer ce nouveau contrat.
- 1 collecte de pneus a été organisée sur la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez : 03 et 04 avril 2017. coût de l'opération : 6 312,84 € - charge nette CCMPG : 1 288,39 € - Nouvelle collecte en 2018 : 1^{er} et 02 février 2018
- Le Conseil Communautaire dans sa séance du 28 novembre 2017 a validé la vente des palettes qui sont collectées sur la déchetterie de Meslay-du-Maine par les entreprises suivantes : Artech à Meslay-du-Maine et REI – BURBAN Palettes à Louailles
- Harmonisation des conditions d'accès des professionnels en déchetterie sur le Département. Il a été décidé qu'une augmentation progressive des tarifs facturés aux professionnels serait mise en place sur 3 ans en vue de leur harmonisation sur le Département.

Les tarifs suivants ont été votés pour 2017 :

- tarif encombrant : 25.50 € le m³
- tarif DMS : 2.80 € le Kg
- tarif déchets verts : 14.50 € le m³
- tarif gravats : 18,50 € le m³
- tarif bois : 12,30 € le m³

Vu la proposition du Conseil Départemental de la Mayenne – coordonnateur, Il est proposé de valider les tarifs suivants pour 2018 :

- tarif encombrant : 26,00 € le m³
- tarif DMS : 2.81 € le Kg
- tarif déchets verts : 14.60 € le m³
- tarif gravats : 19,00 € le m³
- tarif bois : 12,35 € le m³

Collecte sélective

Rapport IV – 04

- Eco-emballages a reçu un nouvel agrément et propose ainsi un nouveau barème d'aides : le barème F.
Parallèlement, en avril 2017, l'autorité de la concurrence autorise le rapprochement entre Eco-Emballages et Ecofolio (créé en 2007), l'éco-organisme en charge du pilotage du tri et du recyclage des papiers graphiques. Ainsi Eco-Emballages et Ecofolio deviennent CITEO

- Dans le cadre du nouvel agrément d'Eco-Emballages (CITEO) à compter du 1er janvier 2018, il convient également de contractualiser avec les repreneurs de matériaux (acier, alu, plastiques....).
Le Conseil Communautaire dans sa séance du 28 novembre 2017 a validé le barème F proposé par CITEO à compter du 1er janvier 2018 et a validé les propositions de contrats de reprise des matériaux à compter du 1er janvier 2018

Prévention

Rapport IV – 14

Notre collectivité s'est engagée à expérimenter pendant 3 ans des actions de prévention sur le thème des déchets verts et putrescibles. L'ADEME finance 100% des dépenses de communication sur cette thématique et le Conseil Départemental de la Mayenne soutient l'ensemble des actions de prévention déchets à hauteur de 0.30 € par habitant
Pour 2017 les financements obtenus représentent les sommes de 4 182,00 € par le CD53 et 5 890,00 € par l'ADEME.
Pour 2018, plusieurs actions sur la thématique des bio-déchets sont programmées, notamment : la distribution de composteurs avec fabrication d'un guide de compostage, des animations « jardinez au naturel », des animations au niveau des temps péri-scolaires, achat de nouvelles malles pédagogiques...
Les actions de communication « classiques » sont renouvelées avec création d'une lettre ou journal sur le tri sélectif, création d'un panneau recto-verso pour les espaces propreté, nouvelle signalétique sur les conteneurs tri semi-enterrés, incitation au tri sélectif dans les salles des fêtes et sport.

D – Budget consacré

Fonctionnement + investissement

SYNTHESE BUDGÉTAIRE		BILAN 2017	BUDGET 2018		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapt IV-01	COLLECTE OM	-266 772,59 €	275 936,00 €	14 700,00 €	-261 236,00 €
Rapt IV-02	MARCHE	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	-2 000,00 €
Rapt IV - 03	COLLECTE EN DECHETTERIES	-122 271,08 €	203 327,00 €	65 500,00 €	-137 827,00 €
Rapt IV - 04	COLLECTE SELECTIVE	117 682,74 €	182 627,00 €	256 150,00 €	73 523,00 €
Rapt IV - 05	DECHETS DE SOINS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Rapt IV -06	GESTION DES DECHETTERIES	-141 631,04 €	192 918,50 €	64 163,00 €	-128 755,50 €
Rapt IV - 07	DECHETS VERTS	-5 632,12 €	8 750,00 €	0,00 €	-8 750,00 €
Rapt IV - 10	ADMINISTRATION GENERALE	-3 063,22 €	22 400,00 €	1 955,00 €	-20 445,00 €
Rapt IV - 11	VETEMENTS DE TRAVAIL	-3 118,27 €	3 200,00 €	0,00 €	-3 200,00 €
Rapt IV - 13	EMMAUS	-1 220,62 €	4 820,00 €	0,00 €	-4 820,00 €
Rapt IV - 14	PREVENTION	-27 054,98 €	42 706,00 €	13 801,00 €	-28 905,00 €
TOTAL actions collecte et traitement des déchets		-453 081,18 €	938 684,50 €	416 269,00 €	-522 415,50 €

II – ACTION : EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS DES SITES

A – Ambition du programme

- Entretien et conforter les équipements existants pour le maintien d'un service de qualité et renforcer le parc matériel existant

B – Objectifs 2018

- Optimiser l'organisation des services
- Renouvellement et intensification du parc des conteneurs tri sélectif (extension des consignes de tri) – expérimentation sur 5 conteneurs à cartons
- Création de nouveaux espaces propreté et achat de conteneurs semi-enterrés
- Renouvellement des équipements de déchetterie
- Livraison du nouveau véhicule de collecte
- Entretien des sites

C – Moyens mis en œuvre

Gestion des déchetteries

Rapport IV – 6

- Une signalétique a été installée sur les 5 déchetteries (identification des bennes ferrailles, cartons, bois.....) réalisé 2017 : 7 500 €
- Achat de bennes pour renouveler le parc existant.
réalisé 2017 : 7 320 € - BP 2018 : 5 000 € HT
- Dans le cadre de l'aménagement de la déchetterie de Meslay-du-Maine et afin de gérer les eaux d'extinction en cas d'incendie, un plan d'aménagements complémentaires a été adressé à la DREAL pour avis. BP 2017 : 6 506,25 €
sans retour à ce jour

Espaces propreté

Rapport IV – 8

- Dans le cadre du passage en non porte à porte des communes de Grez-en-Bouère, Bazougers et Val-du-Maine, des travaux d'aménagement ont été effectués respectivement au niveau des espaces propreté – montant des travaux : 139 526,00 ht HT.
Une enveloppe budgétaire de 440 000 € HT est prévue sur le BP 2018 pour les 3 communes restantes (Bouère, Meslay-du-Maine et Villiers-Charlemagne). Un emprunt de 340 000 € sera proposé.
- Des travaux de réaménagement des espaces propreté d'Arquenay et Préaux ont été effectués début 2017. Montant des travaux : 7 594,00 € ht
- Achat de conteneurs tri sélectif et cartons : 13 075,00 € HT. Il est prévu l'équipement des espaces de propreté en conteneurs à cartons en 2018. BP 2018 = 27 000 €

Véhicules

Rapport IV – 9

- Achat d'une nouvelle pince pour le camion BR-814-ZY pour 10 400 € HT
- Achat d'un camion : réception du lot n° 2 (équipements) en avril 2017. Montant total de l'investissement : 317 023 € HT (220 473 € en 2017 et 96 550 € en 2016) avec une reprise de matériels existants de 2 500 € HT
Un emprunt de 275 000 € a été contracté en 2017

Gestion des gravats

Rapport IV – 12

- Depuis mars 2016, les gravats sont évacués vers la carrière de St Denis D'Orques, pour un coût de traitement de 3.00 € HT la tonne. Le tarif passe à 4,00 € HT la tonne à compter du 1^{er} janvier 2018.
- Une enveloppe budgétaire de 15 000 € est prévue au BP 2018 pour des travaux d'accessibilité pour un nouveau site. Tout site pouvant accueillir ces déchets sera étudié.

D – Budget consacré

Fonctionnement + investissement

SYNTHESE BUDGÉTAIRE		BILAN 2017	BUDGET 2018		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapt IV - 09	ESPACES PROPRETE	-164 846,20 €	528 923,00 €	382 373,00 €	-146 550,00 €
Rapt IV - 11	VEHICULES	-98 127,12 €	180 627,00 €	62 009,00 €	-118 618,00 €
Rapt IV - 12	GESTION DES GRAVATS	-4 322,38 €	19 800,00 €	0,00 €	-19 800,00 €
Rapt IV - 18	ATELIER TECHNIQUE	-18 589,06 €	44 797,00 €	24 930,00 €	-19 867,00 €
TOTAL actions équipements et aménagements		-285 884,76 €	774 147,00 €	469 312,00 €	-304 835,00 €

III – ACTION : ELEMENTS FINANCIERS

C – *Moyens mis en œuvre*

R.E.O.M., état des impayés, prélèvement automatique, TIP

Rapport IV – 15-16-17

- Dans sa séance du 19 décembre 2017, le conseil communautaire a décidé, de ne pas augmenter les tarifs HT de redevance pour 2018
- Dans le cadre du transfert de compétences eau et assainissement (loi Notre), la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez a souhaité se doter d'un outil de gestion clientèle efficace et performant concernant la fourniture de logiciel de gestion clientèle et facturation de l'eau, de l'assainissement et des déchets. L'entreprise INCOM SAS (14 HEROUVILLE ST CLAIR) a été jugée comme économiquement la plus avantageuse. Le montant de l'offre proposée s'élève à 68 055.00 € HT ; la dépense est imputée sur les 3 budgets concernés à hauteur 1/3 chacun
- À la date du 31 décembre 2017, il reste 0,72 % d'impayés sur les facturations OM depuis 2002
- 33 % des abonnés du service utilisent le prélèvement automatique pour le règlement de leur facture
- La facturation du 2^{ème} semestre 2017 a été testée sous la forme "PES ASAP " ; elle sera renouvelée de cette façon en 2018.
- 446 abonnés ont opté en 2017 pour le service d'encaissement, à savoir le paiement en ligne par carte bancaire sur internet (+ 15,5 %)

D – *Budget consacré*

SYNTHESE BUDGÉTAIRE		BILAN 2017	BUDGET 2018		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapt IV - 17	REOM	707 062,32 €	29 667,00 €	676 000,00 €	646 333,00 €
Rapt IV - 18	IMPAYES	-10 725,00 €	49 893,00 €	39 016,00 €	-10 877,00 €
Rapt IV - 19	PRELEVEMENT	-72,42 €	100,00 €	0,00 €	-100,00 €
TOTAL actions éléments financiers		696 264,90 €	79 660,00 €	715 016,00 €	635 356,00 €

BUDGET GLOBAL du rapport DECHETS fonctionnement + remboursement du capital - amortissements

SYNTHESE BUDGÉTAIRE		BILAN 2017	BUDGET 2018		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapt IV - 01	COLLECTE OM	-266 772,59 €	275 936,00 €	14 700,00 €	-261 236,00 €
Rapt IV - 02	MARCHE	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	-2 000,00 €
Rapt IV - 03	COLLECTE EN DECHETTERIES	-122 271,08 €	203 327,00 €	65 500,00 €	-137 827,00 €
Rapt IV - 04	COLLECTE SELECTIVE	117 682,74 €	182 627,00 €	256 150,00 €	73 523,00 €
Rapt IV - 05	DECHETS DE SOINS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Rapt IV - 06	GESTION DES DECHETTERIES	-65 896,07 €	73 680,00 €	3 877,00 €	-69 803,00 €
Rapt IV - 07	DECHETS VERTS	-5 632,12 €	8 750,00 €	0,00 €	-8 750,00 €
Rapt IV - 08	ESPACES PROPRETE	300,80 €	19 550,00 €	4 952,00 €	-14 598,00 €
Rapt IV - 09	VEHICULES	-144 754,12 €	148 399,00 €	379,00 €	-148 020,00 €
Rapt IV - 10	ADMINISTRATION GENERALE	-2 658,62 €	17 360,00 €	1 115,00 €	-16 245,00 €
Rapt IV - 11	VETEMENTS DE TRAVAIL	-3 118,27 €	3 200,00 €	0,00 €	-3 200,00 €
Rapt IV - 12	GESTION DES GRAVATS	-4 322,38 €	4 800,00 €	0,00 €	-4 800,00 €
Rapt IV - 13	EMMAUS	-1 220,62 €	4 820,00 €	0,00 €	-4 820,00 €
Rapt IV - 14	PREVENTION	-16 281,23 €	36 175,00 €	10 070,00 €	-26 105,00 €
Rapt IV - 15	REOM	707 062,32 €	6 400,00 €	676 000,00 €	669 600,00 €
Rapt IV - 16	IMPAYES	-10 725,00 €	49 893,00 €	39 016,00 €	-10 877,00 €
Rapt IV - 17	PRELEVEMENT	-72,42 €	100,00 €	0,00 €	-100,00 €
Rapt IV - 18	ATELIER TECHNIQUE	-18 589,06 €	19 867,00 €	0,00 €	-19 867,00 €
Total Actions Service Environnement		162 732,28 €	1 056 884,00 €	1 071 759,00 €	14 875,00 €

BUDGET GLOBAL du rapport DECHETS – fonctionnement + investissement

SYNTHESE BUDGÉTAIRE		BILAN 2017	BUDGET 2018		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapt IV-01	COLLECTE OM	-266 772,59 €	275 936,00 €	14 700,00 €	-261 236,00 €
Rapt IV-02	MARCHE	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	-2 000,00 €
Rapt IV - 03	COLLECTE EN DECHETTERIES	-122 271,08 €	203 327,00 €	65 500,00 €	-137 827,00 €
Rapt IV - 04	COLLECTE SELECTIVE	117 682,74 €	182 627,00 €	256 150,00 €	73 523,00 €
Rapt IV - 05	DECHETS DE SOINS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Rapt IV - 06	GESTION DES DECHETTERIES	-141 631,04 €	192 918,50 €	64 163,00 €	-128 755,50 €
Rapt IV - 07	DECHETS VERTS	-5 632,12 €	8 750,00 €	0,00 €	-8 750,00 €
Rapt IV - 08	ESPACES PROPRETE	-164 846,20 €	528 923,00 €	382 373,00 €	-146 550,00 €
Rapt IV - 09	VEHICULES	-98 127,12 €	180 627,00 €	62 009,00 €	-118 618,00 €
Rapt IV - 10	ADMINISTRATION GENERALE	-3 063,22 €	22 400,00 €	1 955,00 €	-20 445,00 €
Rapt IV - 11	VETEMENTS DE TRAVAIL	-3 118,27 €	3 200,00 €	0,00 €	-3 200,00 €
Rapt IV - 12	GESTION DES GRAVATS	-4 322,38 €	19 800,00 €	0,00 €	-19 800,00 €
Rapt IV - 13	EMMAUS	-1 220,62 €	4 820,00 €	0,00 €	-4 820,00 €
Rapt IV - 14	PREVENTION	-27 054,98 €	42 706,00 €	13 801,00 €	-28 905,00 €
Rapt IV - 15	REOM	707 062,32 €	29 667,00 €	676 000,00 €	646 333,00 €
Rapt IV - 16	IMPAYES	-10 725,00 €	49 893,00 €	39 016,00 €	-10 877,00 €
Rapt IV - 17	PRELEVEMENT	-72,42 €	100,00 €	0,00 €	-100,00 €
Rapt IV - 18	ATELIER TECHNIQUE	-18 589,06 €	44 797,00 €	24 930,00 €	-19 867,00 €
Total Actions Service Environnement		-42 701,04 €	1 792 491,50 €	1 600 597,00 €	-191 894,50 €

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

RAPPORT IV – 01 – COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.

RAPPORT IV– 02 – MARCHE DECHETS

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à lancer la consultation des entreprises.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer les marchés, leur reconduction, les avenants éventuels et tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT IV – 03 – COLLECTE EN DECHETTERIES

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Valide les tarifs des apports des professionnels en déchetterie pour l'année 2018
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer les avenants avec les sociétés Dufeu et Passenaud.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer les contrats avec les Eco-organismes : Eco-mobilier et Eco-DDS.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT IV – 04 – COLLECTE SELECTIVE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT IV – 06 – GESTION DES 5 DECHETERIES

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Valide les investissements proposés.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à lancer la consultations, signer les marchés, les avenants éventuels, les demandes de subventions et tous documents inhérents aux présents dossiers.

RAPPORT IV – 07– PLATE FORME DE DECHETS VERTS

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT IV– 08– ESPACES PROPRETE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Valide les investissements proposés.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à lancer la consultation, signer les marchés, les avenants éventuels, les demandes de subventions et tous documents inhérents aux présents dossiers.

RAPPORT IV – 09– VEHICULES ROULANTS

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT IV – 10– EFFECTIFS DU SERVICE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT IV – 11– VETEMENTS DE TRAVAIL

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT IV – 12– GESTION DES GRAVATS

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à lancer la consultation, signer les marchés, les avenants éventuels, les demandes de subventions et tous documents inhérents au présent dossier.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous contrats ou conventions concernant la gestion du site et tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT IV – 13– EMMAUS

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT IV – 14– LA PREVENTION DES DECHETS

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT IV – 15– R.E.O.M.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT IV – 16– ETATS DES IMPAYES

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT IV – 17– PRELEVEMENT AUTOMATIQUE – PAIEMENT EN LIGNE ET TIP

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT IV – 18– ATELIER TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT IV – 19– EVOLUTION DU SERVICE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport.

La séance est levée à 22h45

Procès-Verbal du conseil communautaire du 20 mars 2018
Signature par voie délibérative

Communes	Nom	Prénom	Emargement
ARQUENAY	Langlois	Gustave	
BAZOUGERS	Rapin	Yveline	
BAZOUGERS	Ferran	David	
BAZOUGERS	Landelle	Jérôme	
BEAUMONT PIED DE BŒUF	Gangnat	Pascal	
BOUERE	Chauveau	Jacky	
BOUERE	Avallart	Pierre	
BOUERE	Mahieu	Céline	
CHEMERE LE ROI	Landelle	Jean-Luc	
GREZ EN BOUERE	Lassalle	Jean-François	
GREZ EN BOUERE	Foucher	Michel	
LA BAZOUGE DE CHEMERE	Legeay	Franck	
LA CROPTÉ	Lambert	Paul	
LE BIGNON DU MAINE	Bellay	Jean-Louis	
LE BURET	Pennel	Ludovic	
MAISONCELLES DU MAINE	Gendron	Didier	
MESLAY DU MAINE	Poulain	Jean-Marc	
MESLAY DU MAINE	Gautier	Huguette	
MESLAY DU MAINE	Boulay	Christian	
MESLAY DU MAINE	Taunais	Maryse	
MESLAY DU MAINE	Bordier	Pierre	
MESLAY DU MAINE	Bruneau	Sylvie	
MESLAY DU MAINE	Jardin	Elisabeth	
PREAUX	Foucault	Roland	
RUILLE FROID FONDS	Helbert	Marie-Claude	
SAINT BRICE	Boisseau	André	
ST CHARLES LA FORET	Abafour	Michel	
ST DENIS DU MAINE	Boizard	Bernard	
ST LOUP DU DORAT	Bréhin	Jean-Claude	
VAL DU MAINE	Cottureau	Michel	
VAL DU MAINE	Ricordeau-Maillet	Martine	
VAL DU MAINE	Lefloch	Michel	
VILLIERS CHARLEMAGNE	Sabin	Jacques	